



VILLE DE
CHAMPIGNY

SUR MARNE

Plan Local d'Urbanisme

2 - Rapport de présentation

PLU approuvé le 27 juin 2007
Mis à jour le 17 septembre 2008
modifié le 20 mai 2009



|

4ÈME PARTIE –	5
JUSTIFICATIONS 83	5
5ÈME PARTIE –	5
INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT 169.....	5
ANNEXE 183	5
INTRODUCTION	7
I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE.....	8
II – ÉVOLUTION HISTORIQUE.....	9
III – LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL.....	12
1ÈRE PARTIE	13
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	13
I - L'OCCUPATION ACTUELLE DE L'ESPACE.....	15
I-1 – LES ZONES STABLES À CONFORTER OU À VALORISER.....	15
I-2 – LES ZONES DE RENOUVELLEMENT URBAIN.....	20
I- 3- LES ZONES MUTABLES.....	21
II – LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE.....	24
II - 1 – ARMATURE URBAINE - LE CENTRE-VILLE ET LES QUARTIERS.....	24
II - 2 TRANSPORTS, CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS.....	34
II – 3 LES ÉQUIPEMENTS.....	40
2 ÈME PARTIE	54
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	54
I - LA POPULATION.....	55
I - 1- L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION.....	55
I - 2- LA STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION.....	56
I - 3 - LA POPULATION ACTIVE.....	57
II - L'HABITAT.....	57
II - 1- ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS.....	57
II - 2– LA COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS.....	58
II - 3- LE NOMBRE DE PERSONNES PAR LOGEMENT.....	60
II – 4- PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION :.....	60
III - LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, EMPLOIS, POPULATION ACTIVE.....	61
III - 1 - LES ACTIVITÉS ET LES ENTREPRISES.....	61

III - 2 - LES EMPLOIS.....	64
III - 3 - LES ACTIFS RÉSIDENTS.....	65
IV - LE COMMERCE.....	66

3ÈME PARTIE 70

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 70

I - LES FACTEURS PHYSIQUES DE L'ENVIRONNEMENT.....	71
I - 1- RELIEF	71
I - 2- HYDROLOGIE.....	71
I - 3- LE CLIMAT.....	71
I - 4- LES CARACTÉRISTIQUES GÉOLOGIQUES.....	73
I - 5- LES POTENTIALITÉS ARCHÉOLOGIQUES.....	74
II - SITES, PAYSAGES ET ESPACES NATURELS.....	75
II - 1- LA VALLÉE DE LA MARNE.....	75
II - 2- LE PAYSAGE DES COTEAUX.....	78
II - 3- LES PARCS.....	80
III - LES ÉLÉMENTS REMARQUABLES DU PATRIMOINE BÂTI.....	82
IV - HYGIÈNE, SALUBRITÉ, GESTION DES RESSOURCES.....	83
IV - 1- LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU.....	83
IV - 2- LA GÉOTHERMIE.....	83
IV - 3- LA GESTION DES DÉCHETS.....	83
IV - 4- L'ASSAINISSEMENT.....	84
V - LES RISQUES ET LES NUISANCES.....	84
V - 1- LES RISQUES NATURELS.....	84
V - 2- LES RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	85
V - 3- LES NUISANCES SONORES.....	85
V - 4- LA POLLUTION.....	86

4ÈME PARTIE 83

JUSTIFICATIONS 83

I - PRÉSENTATION DES CHOIX RETENUS POUR ÉTABLIR LE PADD.....	85
II - PRÉSENTATION DES MOTIFS DE DELIMITATION DES ZONES, DES RÈGLES QUI Y SONT APPLICABLES ET DES ORIENTATIONS PARTICULIÈRES.....	89
II - 1 DÉLIMITATION DES ZONES ET ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES.....	89
II - 2 PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS PARTICULIÈRES.....	133
II - 3 OBJECTIFS DE CONSTRUCTIONS DE LOGEMENT ET D'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE.....	138
II - 4 LA RÉPONSE DU PLU AUX PRESCRIPTIONS SUPRA COMMUNALES.....	139
II-5 - PRISE EN COMPTE DES ENTRÉES DE VILLE DANS LE PLU.....	143

III – JUSTIFICATION DE L’ARTICLE 5	145
LA ZONE UPA UT.....	145
LA ZONE UPc.....	148
IV – MODIFICATION DU PLU MENÉE EN 2009	150
LA PHILOSOPHIE GENERALE	150
DÉTAIL ET JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION DE 2009.....	152
A L’ACROTÈRE	162

5ÈME PARTIE **169**

INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLU SUR L’ENVIRONNEMENT.....**169**

EVALUATION DES INCIDENCES DES ORIENTATIONS PARTICULIÈRES SUR L’ENVIRONNEMENT.....	174
I – REVITALISATION ET REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE.....	175
II- LE RENOUVELLEMENT URBAIN DES GRANDS QUARTIERS CONSTRUITS DANS LES ANNEES 60/70.....	178
III- LES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT.....	180
IV- LA ZONE DE PROTECTION PAYSAGÈRE RENFORCÉE.....	181

ANNEXE **184**

4ÈME PARTIE –

JUSTIFICATIONS **83**

I – PRÉSENTATION DES CHOIX RETENUS POUR ÉTABLIR LE PADD **85**

II – PRÉSENTATION DES MOTIFS DE DELIMITATION DES ZONES, DES RÈGLES QUI Y SONT APPLICABLES ET DES ORIENTATIONS PARTICULIÈRES **89**

III – JUSTIFICATION DE L’ARTICLE 5 **145**

IV – MODIFICATION DU PLU MENEE EN 2009 **150**

5ÈME PARTIE –

INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLU SUR L’ENVIRONNEMENT

169

EVALUATION DES INCIDENCES DES ORIENTATIONS PARTICULIÈRES SUR L’ENVIRONNEMENT

174

I – REVITALISATION ET REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE **175**

II- LE RENOUVELLEMENT URBAIN DES GRANDS QUARTIERS CONSTRUITS DANS LES ANNÉES 60/70 **178**

III- LES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT **180**

IV- LA ZONE DE PROTECTION PAYSAGÈRE RENFORCÉE **181**

ANNEXE **183**

INVENTAIRE ARCHITECTURAL DU CAUE

|

INTRODUCTION

I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

Une commune de la petite couronne parisienne

La commune de Champigny se situe au nord-est du département du Val-de-Marne, à 10 km de Paris (porte de Bercy).

Insérée dans une boucle de la Marne qui lui sert de limite au nord et au Sud, elle est limitrophe des communes de Joinville-le-Pont à l'ouest, de Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, le Plessis-Tréville et Chennevières-sur-Marne à l'est.

Elle compte environ 76 400 habitants en 2004.

Un territoire étiré, des paysages variés

Son territoire de 1130 hectares se situe dans un méandre de la Marne. Il présente un caractère étiré puisqu'il s'étend sur une longueur de 7 km d'est en ouest et de 3 km du nord au sud.

La commune offre des paysages riches grâce à une topographie diversifiée (vallée, coteaux, plateau), à la présence de la Marne et à des espaces verts intéressants que sont les bords de Marne, les îles naturelles et les parcs départementaux.

Des coupures naturelles et artificielles fortes

Au sud et au nord du territoire communal, la Marne constitue une frontière naturelle qui isole la ville des communes voisines.

Au nord de la commune, l'autoroute A4 bien qu'en partie couverte, est un élément de coupure forte et une source de nuisance sonore pour les secteurs environnants.

Le Sud de la commune est traversé par la RN4. Cette voie, par son emprise et le trafic qu'elle supporte, constitue un élément de coupure qui affecte en particulier le centre-ville.

La commune est également traversée par plusieurs voies ferrées dont une seule – la ligne de RER E qui est aussi la ligne Paris/Bâle – dessert la ville. Les autres lignes – Grande Ceinture, Bobigny – créent des coupures importantes dans le tissu urbain par leur implantation en tranchée ou en talus.

Champigny-sur-Marne : une commune, douze quartiers

La ville est composée de 12 quartiers qui ont chacun leurs caractéristiques et leur identité.

- ❖ Le Tremblay,
- ❖ Les Boullereaux – Cité Jardin
- ❖ Le Village Parisien
- ❖ Coeuilly
- ❖ Le Plant
- ❖ Le Plant Curie
- ❖ Le Plateau
- ❖ Les Mordacs
- ❖ Le Bois l'Abbé
- ❖ Le Maroc
- ❖ Le Centre-ville
- ❖ Les Coteaux

II – EVOLUTION HISTORIQUE

Une occupation humaine ancienne

Le site de Champigny est occupé par les hommes depuis le néolithique.

Les Parisii venus du Nord de la Gaule se sont installés sur les bords de la Marne et ont résisté aux légions de Jules César.

L'abbaye de Saint-Maur, fondée en 640 aura une influence importante sur le territoire de Champigny jusqu'au XVIII^{ème} siècle.

L'Eglise Saint Saturnin, élevée au XIII^{ème} siècle, constitue la dernière trace subsistant du village médiéval qui fut incendié en 1420 par les Armagnac au cours de la Guerre de Cent ans.



Carte des chasses du Roi

En 1545, les Campinois ont obtenu l'autorisation d'enclorre leur bourg de murailles, de tenir marché et de construire des halles.

Au XVII^{ème} siècle, le territoire de Champigny est traversé d'Est en Ouest par la route de Rozay-en-Brie (RN4) et par une autre route qui part vers le Nord-Est, vers Meaux et Verdun. Ces voies pavées mènent en Lorraine et en Champagne, leur intersection forme déjà l'actuelle « Fourchette de Champigny ».

A cette époque, la paroisse de Champigny s'organise selon deux centres de peuplement : le bourg de Champigny au Sud du territoire et le hameau de Coeuilly sur le Plateau.

Un développement lié à l'activité viticole et à la présence des bords de Marne

A la veille de la Révolution, le bourg de Champigny compte 1200 habitants dont la moitié sont des vignerons. La vigne s'étend sur une grande partie des coteaux et, les droits d'octroi étant élevés à Paris, c'est en banlieue que l'on vient consommer le vin ; les cabarets et les guinguettes se multiplient autour de la capitale, Champigny en accueille plusieurs en bord de Marne.

Une part de l'histoire du développement de Champigny, et donc de l'identité communale est associée aux activités de détente et de repos liées à la présence de l'eau

Au XIX^{ème} siècle, la construction du pont de Champigny en limite de Saint Maur (1843) et l'ouverture de la gare du Plant (1859) sont des événements qui vont contribuer au développement de la commune.

Après-guerre : l'accélération de la construction de logements

Après la Libération le 16 août 1944, l'essor de la ville reprend rapidement.

Plusieurs grandes opérations de logements sont réalisées dans les années 50, 60 et 70 sur le plateau (La Cité Blanche, le Bois l'Abbé, les Mordacs, les Boullereaux) en grande partie à l'initiative de l'Etat. Dans les années 50 et 60, le plateau a été occupé par un vaste bidonville qui a accueilli des immigrants essentiellement d'origine portugaise. Ce bidonville de 12 hectares a été peu à peu résorbé entre 1966 et 1972, après le relogement des 12000 habitants.

En 1972, Champigny atteint le seuil des 80 000 habitants.

Les traces de l'histoire aujourd'hui**Le Centre-Ville**

La présence de bâti ancien, l'organisation et le nom des voies (rue du Clocher, rue du Four) ainsi que la présence d'un patrimoine architectural important rappellent que ce quartier est le berceau de l'urbanisation champinoise.

Coeuilly

L'organisation des rues en étoile depuis la place de la Résistance est issue du tracé des allées du parc du château de Coeuilly.

Les Coteaux

Les longues parcelles orientées dans le sens Nord-Sud, les voies étroites et les sentiers constituent l'héritage du passé viticole de la ville.

Les grandes propriétés construites à la fin du XIXème siècle et au début du XXème témoignent de l'époque où Champigny était un lieu de villégiature recherché par la bourgeoisie parisienne.

Le passé rural de Champigny est également perceptible dans le nom de certaines voies : Chemin du pré de l'Etang, rue de la Source, chemin du Buisson.

Du fait de son histoire récente, à partir du milieu du XXème siècle, Champigny est devenue une ville d'accueil de familles d'origines différentes, qu'il s'agisse de la région, du pays ou de catégories sociales diversifiées. Cette situation a favorisé les mélanges culturels et le brassage social.

III – LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

L'ACTEP – Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien

L'ACTEP regroupe 22 collectivités territoriales représentant 724 200 habitants.

Il s'agit d'une démarche originale de coopération intercommunale, sous forme associative mise en place en 2001.

Le but de cette association est de donner une image moderne, dynamique de l'Est parisien et de renforcer son attractivité.

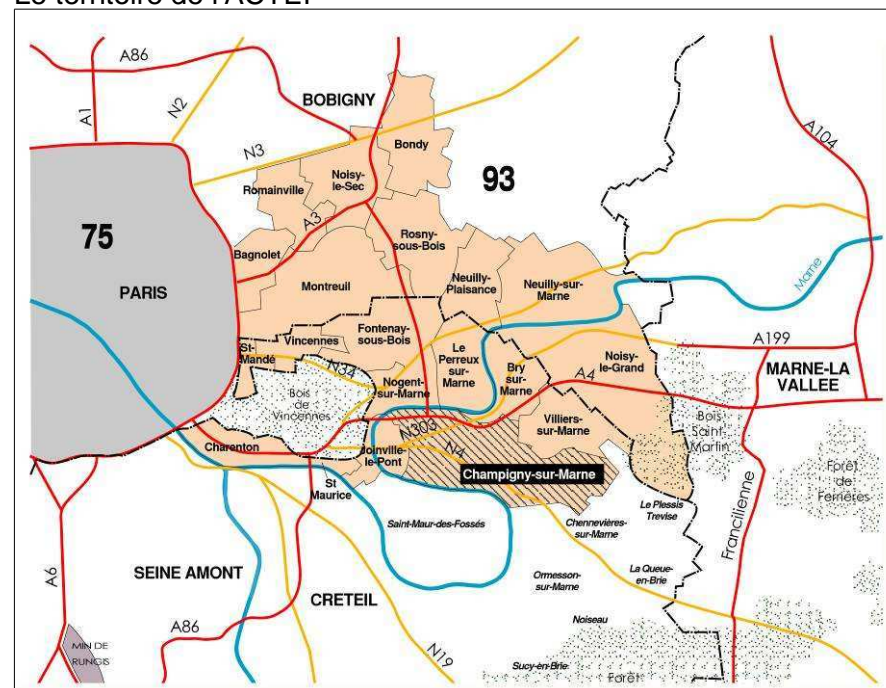
Un des objectifs de l'ACTEP est de mettre en œuvre l'élaboration d'un projet de territoire pour l'Est parisien pour :

- Rééquilibrer l'Est parisien avec un projet qui répond à une problématique d'intérêt communautaire ;
- Participer au rééquilibrage Est/Ouest de la Région Ile-de-France ;
- Renforcer la cohésion et la solidarité au niveau local ;
- Mettre en œuvre des actions concertées au profit des habitants et des entreprises du territoire.

L'ACTEP travaille sur 8 thèmes :

- Le développement économique
- Les transports et les déplacements
- L'habitat
- La formation
- L'environnement
- Les technologies de l'information et de la communication
- La santé
- Le tourisme et la dimension culturelle du territoire.

Le territoire de l'ACTEP



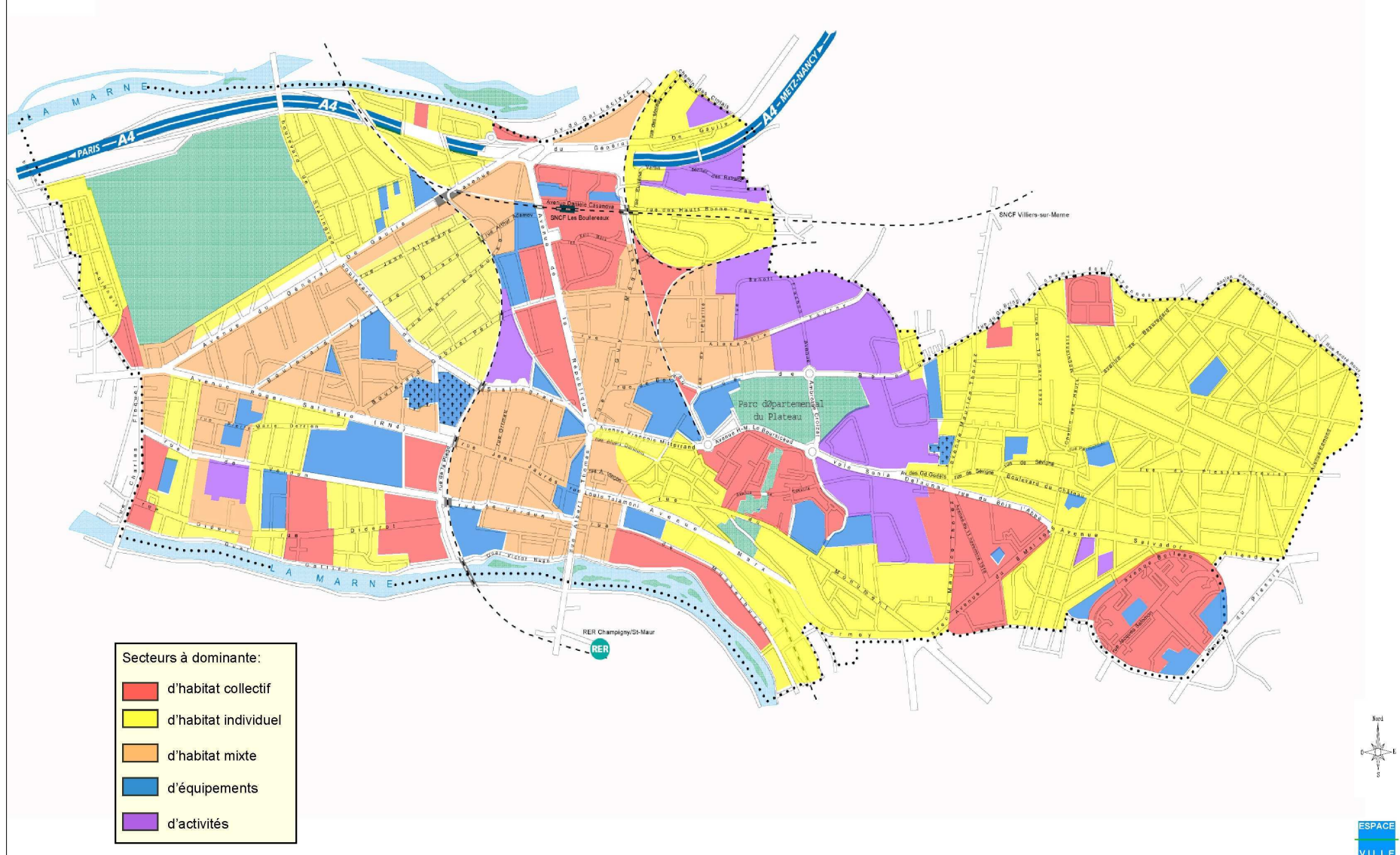
Les autres structures intercommunales

	Compétence	Intercommunalité
SEDIF - Syndicat des Eaux d'Ile-de-France	Gestion de l'eau	30 communes dans le département
SIRESCO	Restauration scolaire	11 communes
SIPPEREREC	Electricité et réseau de communication	29 communes
Mission Locale	Formation et insertion professionnelle des jeunes	6 communes
SIVU du lycée des Nations	Activités scolaires du lycée Marx Dormoy	2 communes

1^{ÈRE} PARTIE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les principaux modes d'occupation du sol

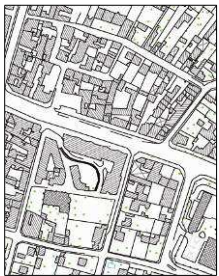


I - L'OCCUPATION ACTUELLE DE L'ESPACE

I-1 – LES ZONES STABLES À CONFORTER OU À VALORISER

A - LE CENTRE-VILLE

Berceau historique de l'urbanisation de la commune, le centre-ville se caractérise par la présence de bâti ancien, une organisation particulière du réseau de voies et le regroupement de plusieurs fonctions : habitations, commerces, équipements. Il se situe au sud de la commune, à proximité des bords de Marne



La partie la plus ancienne du centre, située à l'est de la rue Albert Thomas, s'étend de part et d'autre de la rue Louis Talamoni, il s'agit de l'îlot de l'Eglise et de la rue du Four. Leur configuration, le parcellaire, l'architecture présentent encore les caractéristiques du bourg d'autrefois, quelques ruelles témoignent de l'organisation urbaine ancienne.

La RN4 et la rue Albert Thomas forment la croisée constitutive du centre. Leurs abords présentent un aspect urbain marqué par la continuité et la hauteur du bâti, ainsi que par la présence de commerces en rez-de-chaussée.

A l'ouest de la rue Albert Thomas, la rue Louis Talamoni (RN4) est bordée par plusieurs bâtiments publics de la fin du XIXème siècle (Hôtel de Ville, ancienne Mairie, salle des fêtes, local de réunion).



Le centre-ville regroupe un grand nombre d'équipements et de services, ainsi qu'un certain nombre de commerces. Bien que variée, la structure commerciale connaît des difficultés de pérennité et de fréquentation.

La périphérie immédiate du centre-ville est à dominante d'habitat pavillonnaire.

B – LES QUARTIERS D'HABITAT INDIVIDUEL

L'habitat individuel est très présent sur l'ensemble du territoire de Champigny et dans tous les quartiers de la ville, à l'exception du Bois l'Abbé.

Les quartiers de Coeuilly et du Village Parisien regroupent presque exclusivement des maisons individuelles.

L'habitat individuel constitue également l'essentiel du tissu urbain des quartiers des Coteaux, du Plateau, du Tremblay, du Plant et du Plant Curie.

Les secteurs pavillonnaires se différencient par la taille des maisons, la forme, l'organisation et la taille des parcelles.



◆ **Des parcelles et des maisons de tailles différentes**

Un tissu urbain aéré

A Cœuilly, le découpage parcellaire et la taille des maisons ne sont pas uniformes. Le réseau de voies présente également une orientation variée.

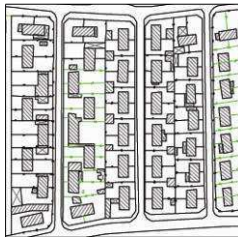


Un tissu urbain plus dense

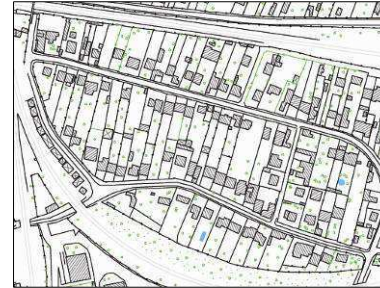
Dans le quartier du Maroc, les parcelles et les maisons présentent des tailles et des formes plus petites. La densité de bâti est donc plus importante. Cette impression est renforcée lorsque les maisons sont accolées – comme ici avenue d'Alsace-Lorraine- et lorsque le tracé des voies est rectiligne.

◆ **Des tailles de parcelles et de maisons uniformes**

Cette organisation est caractéristique des opérations de type « maison de ville » que l'on trouve dans plusieurs secteurs (ici sur le plateau).



◆ **Le secteur des Simonettes, un parcellaire hérité du passé horticole de la commune**



Les longues parcelles situées sur le plateau de part et d'autre de la ligne de RER datent de l'époque où ce secteur de la commune accueillait des cultures maraîchères et des vergers.

L'implantation des maisons le long de la voie permet de préserver des cœurs d'îlots verts.

◆ **Le Plant et le Plant Curie, un parcellaire diversifié**

Dans ces quartiers, la taille des parcelles et la densité du bâti diffèrent d'un îlot à l'autre.

Ainsi, la densité est plus importante le long de la rue de la Croix Rouge Française (ci-contre) qu'aux abords du boulevard Aristide Briand (ci-dessous).

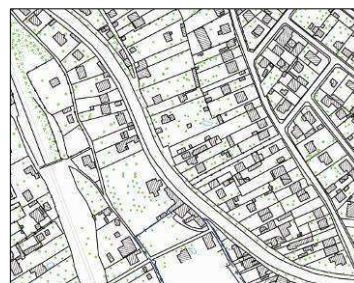


C - LES COTEAUX

Le paysage des coteaux doit sa qualité à la présence de la végétation et des jardins.

◆ Le type d'urbanisation :

Sur une base parcellaire d'origine horticole et viticole, donc avec une majorité de parcelles longues, se sont développés des maisons individuelles avec des jardins ce qui a permis la conservation d'un paysage très végétal. Les accès par des sentes, héritées des anciennes voies rurales, renforcent ce caractère paysagé.



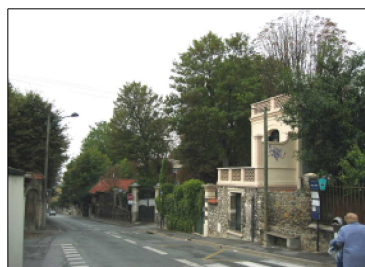
Les grandes propriétés

Elles constituent les poches de verdure les plus importantes qui abritent les massifs végétaux les plus touffus.

◆ Le Bâti



Des grandes demeures au petit pavillon de campagne à rez-de-chaussée, les maisons offrent toutes les palettes possibles de formes, couleurs et modénatures, selon les époques de constructions. Les



maisons anciennes (meulière, toiture tuiles) apportent un cachet supplémentaire à l'environnement.

Les grandes demeures, vestiges d'une époque de villégiature, sont représentatives d'une architecture de style pittoresque ou néoclassique issue du XIXème siècle. Insérées dans le tissu des parcs, elles donnent une dimension supplémentaire au paysage et contribuent à conserver aux coteaux leur qualité paysagère.

D - LES PETITS ENSEMBLES D'HABITAT COLLECTIF

Champigny regroupe plusieurs résidences d'habitat collectif de petite taille disséminées sur l'ensemble du territoire.

Les plus nombreuses sont situées en bord de Marne, dans le quartier du Coteau et du Maroc, et sur le Plateau (ZAC des Meilliers, les Perroquets...).

Elles se caractérisent par la taille modérée des immeubles et par des espaces extérieurs souvent aménagés en espaces verts.



E - LES ESPACES PUBLICS

Les principaux espaces publics sont situés dans le centre-ville et au sein des grands ensembles d'habitat collectif.

La place Lénine

La place Lénine est l'espace public phare du centre-ville.

Cet ancien champ de foire situé au sud du centre-ville est actuellement coupé par la circulation automobile et occupé par un parking. Il accueille un marché de plein vent plusieurs fois par semaine.

Le bâti situé autour de la partie ouest de la place est discontinu et disparate ce qui contribue à la dévalorisation de cet espace.

Pourtant la place Lénine présente un certain nombre d'atouts : proximité des bords de Marne, présence d'équipements importants



Le mail Rodin

Par sa taille et sa localisation centrale, cet espace est le principal espace public du quartier du Bois l'Abbé. Il a fait l'objet d'une restructuration importante qui a permis d'en faire un vaste espace vert de qualité.



La place Rodin

Dans la continuité du mail Rodin, cette place ne bénéficie pas encore d'un aménagement particulier. Elle fera l'objet d'une restructuration complète (création d'un jardin en contrebas autour duquel s'organisent plusieurs équipements communaux et départementaux).



Les projets :

➤ Le réaménagement de la place Lénine :

L'intervention s'articulera autour de quatre axes principaux :

- Encourager les circulations douces et les transports en commun,
- Organiser et rationaliser le stationnement et la circulation,
- Valoriser l'espace public en favorisant la convivialité des cheminements, le fonctionnement des équipements publics, des services et des commerces,
- Revitaliser le commerce sédentaire et le marché forain.

➤ La création d'une place devant la gare des Boullereaux et renforcement des espaces publics dans le cadre du Grand Projet de Ville.

➤ Le réaménagement des espaces publics de la Cité Blanche dans le cadre du projet de renouvellement urbain

F - LES ESPACES VERTS, PARCS ET SQUARES

Avec une superficie d'environ 73 hectares, le parc du Tremblay est le principal espace vert de la commune.

Le parc du Plateau, avec environ 20 hectares, est bien intégré au tissu urbain. Il est le point de départ d'une liaison verte qui permet de rejoindre les bords de Marne en passant par les coteaux de Champigny. Ces derniers sont composés de petits sentiers boisés et naturels qui descendent jusqu'à la Marne.

Il existe un certain nombre de squares et parcs dans les différents quartiers. Ces espaces paysagers de proximité contribuent à l'amélioration du cadre de vie de la population.

G – LES GRANDS ÉQUIPEMENTS

L'ouest de la commune accueille des équipements qui occupent des emprises importantes (lycées, complexes sportifs). Certains d'entre eux sont associés et constituent de véritables pôles d'équipements.

L'un de ces pôles se situe dans le quartier du Maroc, il se compose de deux lycées et du centre sportif Auguste Delaune.

Le Plateau accueille également un pôle d'équipements comprenant un groupe scolaire et le complexe sportif Nelson Mandela.

Le nord de l'avenue de la République constitue un pôle d'équipements administratifs autour du centre commercial République.

La ZAC du Parc technologique dite « des Bords de Marne », actuellement en cours de réalisation, sera un pôle d'équipements culturels et touristiques d'échelle départementale.

Dans la partie est (quartiers de Coeuilly, du Village Parisien et de Bois l'Abbé), les équipements présentent un caractère plus disséminé et occupent des emprises plus petites.

H – LES ZONES D'ACTIVITÉS

Les principales zones d'activités se trouvent au milieu du territoire communal, le long des emprises réservées pour l'ancienne liaison A4/RN4.

On compte également quelques sites d'accueil d'activités au sein des quartiers d'habitation (le Plant, le Rotin).

I-2 – LES ZONES DE RENOUVELLEMENT URBAIN

2 - Les secteurs d'habitat collectif

◆ Les grands ensembles d'habitat collectif

Les Mordacs.



Cet ensemble d'habitat collectif social situé à l'est de la commune a été réalisé dans les années 60 sous une forme architecturale caractéristique de tours et de barres. Les tours se situent au cœur du quartier, autour du centre commercial et du centre culturel Youri Gagarine. Les barres sont regroupées

par groupes de 3 ou 4 autour de vastes espaces libres appelés les Clos.

Le secteur est traversé par deux grandes voies, l'avenue du 8 mai 1945 et l'avenue du 11 novembre 1918. Ces axes importants, qui assurent une bonne liaison avec le centre-ville et le nord de la commune, constituent des éléments de coupure qui morcellent le quartier et posent des problèmes de sécurité pour les piétons.

Le Bois l'Abbé



Le grand ensemble d'habitat collectif du Bois l'Abbé, construit en 1967 et comprenant 2 700 logements, constitue le quartier du même nom situé au sud-est de la commune

Il se compose de barres et de tours de grande hauteur qui s'organisent autour du mail et de la rue Rodin. Le quartier est entouré par une voie importante et traversé par des voies de desserte. Cette organisation du réseau de voies ne facilite pas

l'accès au quartier et ne favorise pas les liaisons avec les quartiers environnants.

Les Boullereaux



Située au nord de la commune, à proximité de la gare de RER E, la cité des Boullereaux est également composée de tours et de barres, mais aussi de petits immeubles « plots » de 4 étages.

Cet ensemble est entouré d'éléments de coupure importants : la ligne SNCF de Bobigny à l'Est, la ligne de RER E au sud et à l'ouest la rue de la République dont le trafic est souvent saturé. Ces obstacles isolent le secteur du reste de la commune.

La Cité du Plant et la Cité Prairial



Situé au centre du territoire communal, cet ensemble regroupe des barres de 4 étages implantées parallèlement ou perpendiculairement à la pente.

Les barres de la Cité du Plant se caractérisaient par leur grande longueur ; la barre située le long de l'avenue de la République s'étendait sur

plus de 200m. Cette architecture a été modifiée par la démolition de deux cages d'escalier de manière à permettre un accès en cœur d'îlot.

La Cité Jardins



Cet ensemble se situe au nord de la commune et comporte deux secteurs :

- La Cité Jardins proprement dite dont l'architecture et l'organisation urbaine sont issues des principes développés par Henri Sellier (mixité entre habitat collectif et habitat individuel, traitement et hiérarchisation des

espaces publics, présence de jardins familiaux),

- L'îlot de la Garde Républicaine, longtemps occupé par les militaires, il fait l'objet de travaux importants de restructuration afin de retrouver les qualités urbaines du reste de la Cité. Il se compose de petites barres de 3 étages dont l'implantation est plus classique.

Ce secteur possède seulement 3 accès vers l'extérieur ce qui entraîne un certain isolement. De plus, le manque d'emplacement pour le stationnement est important, la recherche de parkings de proximité est à poursuivre.

I- 3- LES ZONES MUTABLES

Le territoire communal compte quelques secteurs qui présentent un caractère de friche urbaine ou qui font l'objet d'occupations peu adaptées.

L'aménagement de ces zones représente un enjeu d'autant plus important qu'ils sont peu nombreux sur l'ensemble de la commune.

Le secteur de l'ancienne gare du Plant



Situé entre la voie ferrée grande ceinture, la cité blanche et le centre-ville, ce secteur, d'une superficie de 4,5 hectares environ, accueille actuellement quelques locaux d'activité. Une grande partie des terrains présente aujourd'hui un état de friche.

Ce site constitue une opportunité intéressante à proximité du centre-ville, à ce titre, il pourrait faire l'objet d'un projet urbain ambitieux et de qualité.

Emprise A4-RN4



Cette emprise réservée dans le SDRIF pour la réalisation d'une infrastructure routière est actuellement en friche et constitue une coupure importante entre l'est et l'ouest de la commune.

Une partie de cette emprise servira à l'aménagement d'une voie départementale sous forme de boulevard urbain avec une aire pouvant être réservée pour le passage d'un transport en commun en site propre. L'autre partie des terrains pourrait accueillir des activités économiques, dans la continuité des zones d'activités situées de part et d'autre.

Simonettes Nord



Ce site se trouve au nord de la commune, entre la ligne de RER et l'autoroute A4. Il présente actuellement un caractère de friche colonisée par une végétation arbustive et broussailleuse.

Sa localisation à proximité des grands axes de circulation permettrait d'envisager un aménagement tourné vers l'accueil d'activités.

Simonettes Sud

Le site, d'une superficie de 2 hectares environ, est situé au nord-est du Plateau. Il est délimité :



- au nord par la ligne SNCF Paris-Bâle,
- à l'est par la limite territoriale avec la commune de Villiers-sur-Marne,
- au sud par la ligne SNCF de grande ceinture,
- à l'ouest par le secteur pavillonnaire situé entre les deux voies

Depuis les années 60, le site était occupé et utilisé de façon illicite par des caravanes et des décharges sauvages.

Il a pu être libéré à la fin du mois de mars 2006. Il a fait l'objet d'un nettoyage pour assurer sa mise en sécurité.

Situé dans la continuité d'un secteur d'habitat individuel, ce secteur pourrait accueillir une opération de logements.

Champ de l'Alouette



Ce secteur, actuellement peu occupé, se situe le long du boulevard de Stalingrad, à proximité du centre-ville et du secteur de l'ancienne gare du Plant.

La partie des terrains accueillera des équipements départementaux de rayonnement intercommunal concernant la formation, la petite enfance et l'aide sociale.

L'autre partie pourra être consacrée à la réalisation d'un programme de logements mixte – individuels et collectifs.

ZAC du Parc technologique dite « des bords de Marne »

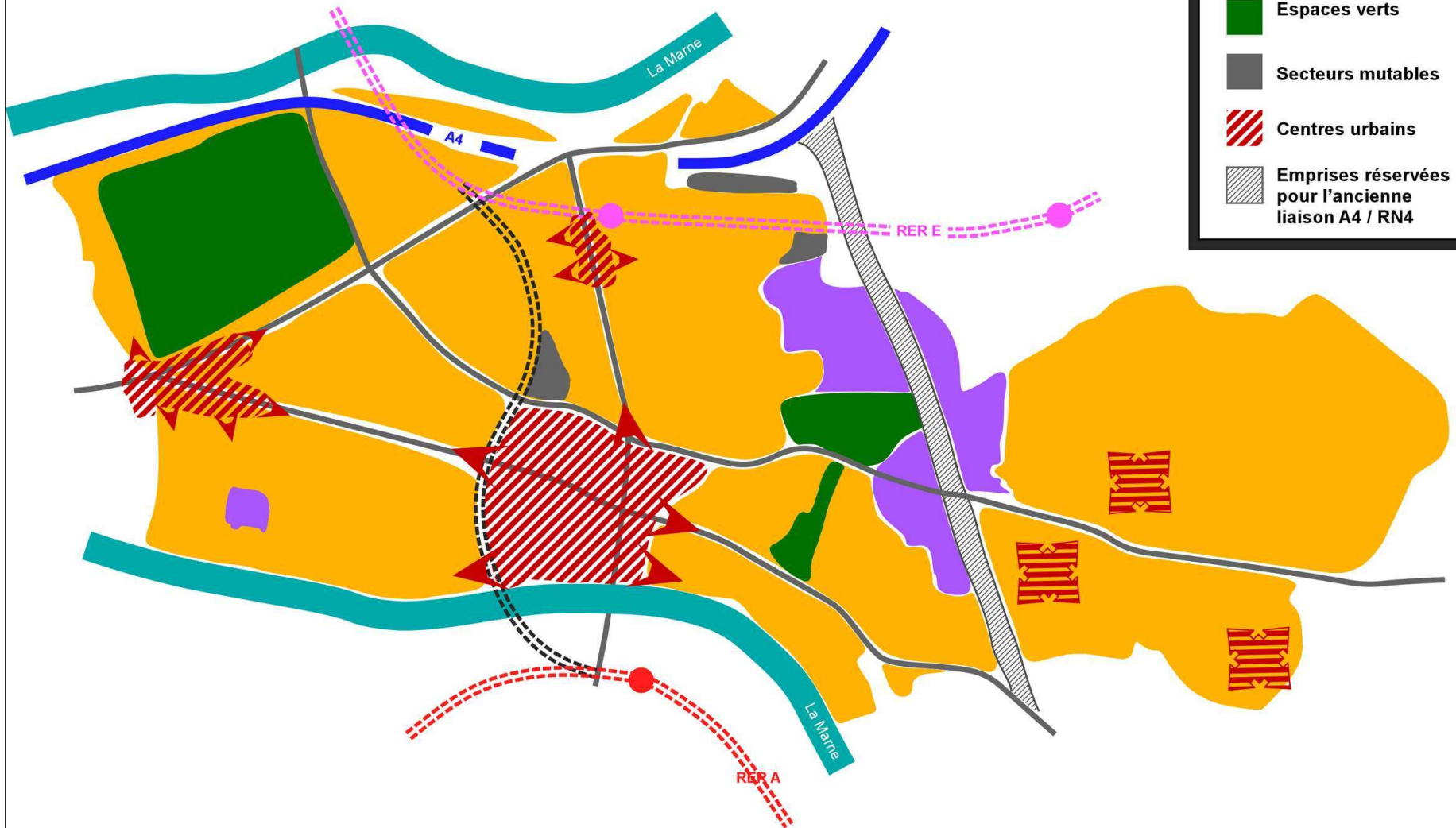


La ZAC du Parc technologique s'étend sur un territoire de 4,7 hectares correspondant aux emprises des anciens ateliers d'Air Liquide.

Sa vocation est de mêler des activités économiques de type tertiaire, et un ensemble d'équipements départementaux particulièrement attractifs. (Musée scientifique, CDDP, Centre départemental du tourisme).

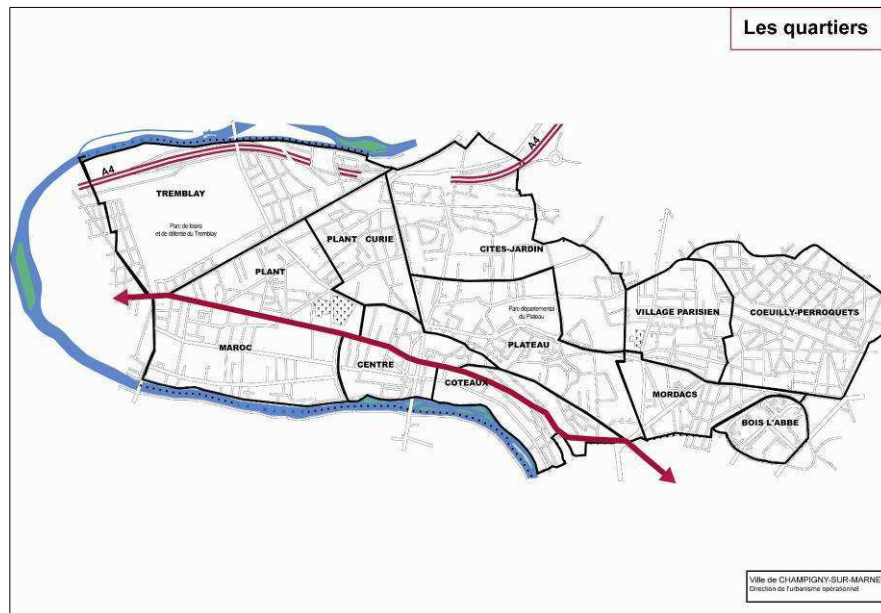
Carte d'armature urbaine

- Secteurs d'habitat
- Secteurs d'activités
- Espaces verts
- Secteurs mutables
- Centres urbains
- Emprises réservées pour l'ancienne liaison A4 / RN4



II – LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

II - 1 – ARMATURE URBAINE - LE CENTRE-VILLE ET LES QUARTIERS



LE CENTRE-VILLE

Les caractéristiques du quartier

Quartier situé au sud de la commune, traversé par la RN4 et la RD30, il constitue le berceau de l'urbanisation de la commune. Il comprend une partie ancienne située à l'Est de l'avenue Albert Thomas (RD30). Il est composé d'un tissu urbain mixte, continu le long des grandes voies de circulation, dont la périphérie est occupée par de l'habitat individuel.

La présence d'équipements publics majeurs

Le centre-ville regroupe entre autres : l'Hôtel de Ville, la Maison de la Justice et du Droit (la seule existante dans le Val-de-Marne), la Poste centrale, le centre départemental de prévention médicale, le cinéma, la maison des arts plastiques, la médiathèque Jean-Jacques Rousseau, une halte garderie (livrée en 2006), le collège Musselburgh, le centre municipal de santé Maurice Ténine, la circonscription d'action sanitaire et sociale, un centre de PMI, une crèche, la proximité de l'Hôpital privé Paul Egine.

Des espaces publics à requalifier

Le quartier regroupe plusieurs espaces publics de tailles et de niveaux d'aménagement différents. Une partie d'entre eux, dont la place Lénine, va faire l'objet d'une restructuration.

Une bonne desserte en transports en commun

Le quartier se situe à proximité de la gare de RER A de Champigny-Saint-Maur et est traversé par plusieurs lignes de bus.

La proximité des bords de Marne

Les bords de Marne sont facilement accessibles depuis le centre-ville et constituent un atout environnemental important pour ce quartier.

Les chiffres clés

Environ 4 200 habitants, 6.4% de la population.
Plus de 1 850 logements, 6.7% du parc de logements.

CITÉS JARDINS – BOULLEREAUX

Les caractéristiques du quartier

Quartier situé au nord de la commune, traversé par l'autoroute A4 dans sa partie nord, il est essentiellement composé d'habitat collectif qui comprend quelques secteurs d'habitat individuel et des secteurs d'activités.

Il est inscrit en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et pour partie en Grand Projet de Ville.

L'habitat se renouvelle (réhabilitation récente des Boullereaux et de la Garde Républicaine).

Le projet de renouvellement urbain porte sur :

- Le réaménagement des espaces extérieurs
- La requalification des voiries et des réseaux
- La restructuration de la gare RER

Une gare de RER E

Seule gare située sur le territoire de Champigny, elle permet de rejoindre la gare du Nord en 30 minutes et la gare Saint Lazare en 40 minutes. Tournée vers le nord, elle présente une faible accessibilité pour le reste de la commune.

De nombreux éléments de coupures :

- L'autoroute A4,
- La ligne de RER E qui est aussi la ligne Paris-Bâle,
- La ligne SNCF de Bobigny qui ne dessert pas le quartier.

Une bonne structure commerciale située aux franges du quartier

- Un linéaire commercial le long de l'avenue de la République
- La proximité du centre commercial République 2000
- Le supermarché Leclerc dans la ZAC A3.

Le Centre Culturel Olivier Messiaen, un équipement structurant et valorisant pour le quartier

Réalisé dans les années 30 au cœur de la Cité Jardins et réhabilité en 1996, cet équipement est le siège du Conservatoire Municipal des Beaux Arts et accueille les écoles de musique, de danse, d'arts plastiques et d'art dramatique.

Une annexe de la mairie qui facilite l'accès aux services municipaux

Une crèche

Les chiffres clés

Environ 7 000 habitants, 9.7% de la population.
Plus de 2 800 logements 10 % du parc de logements.

LES COTEAUX – MUSSELBURGH

Les caractéristiques du quartier

Quartier situé au sud de la commune, traversé par la RN4 (avenue Marx Dormoy) dans sa partie nord.

Un quartier essentiellement pavillonnaire qui regroupe plusieurs petits ensembles d'habitat collectif sur les bords de Marne.

Une qualité paysagère importante

La topographie, les bords de Marne et la présence de grandes propriétés largement plantées donnent à ce quartier un caractère verdoyant et une qualité paysagère particulière.

La présence de plusieurs équipements d'échelle intercommunale

Le quartier accueille l'hôpital privé Paul d'Egine et le musée de la Résistance Nationale.

Les chiffres clés

Plus de 3 500 habitants, 4.9% de la population.
Environ 1 400 logements, 5 % du parc de logements.

LE PLANT

Les caractéristiques du quartier

Quartier situé au Centre-Ouest de la commune, composé de secteurs pavillonnaires et de secteurs mixtes.

La présence de voies de circulation automobile importantes qui isolent le quartier des autres secteurs de la commune

Le quartier est traversé par le boulevard de Stalingrad (RD45e) au nord-est. Il est longé par l'avenue Roger Salengro (RN4) au sud et par l'avenue du Général de Gaulle au nord-ouest. La ligne SNCF Grande Ceinture est également un élément de coupure qui passe à l'est du quartier.

La proximité du parc du Tremblay

Le quartier se situe non loin de cet espace vert majeur.

Les chiffres clés

Près de 6 000 habitants, 8 % de la population.
Environ 2 500 logements, 9 % du parc de logements

Les caractéristiques du quartier

Quartier situé au centre de la commune, traversé par la ligne SNCF Grande Ceinture et longé par l'avenue de la République à l'Est (RD30).

Plusieurs ensembles d'habitat collectif à l'est du quartier

Le quartier regroupe la cité du Plant (cité Blanche), la cité Prairial et la cité A. Joly située au nord, de l'autre côté de l'autoroute A4.

La Cité du Plant et la Cité Prairial sont en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

La Cité du Plant, récemment rénovée, fait partie du projet de renouvellement urbain qui comprend notamment :

- La démolition de 2 cages d'escalier qui a permis d'ouvrir la Cité et de créer des perspectives de part et d'autre de la grande barre,
- Le réaménagement des espaces extérieurs.

Un secteur d'habitat individuel à l'ouest de la ligne SNCF

La patinoire, un équipement de rayonnement départemental

Une bonne structure commerciale en périphérie du quartier

Situé au nord-est du quartier, le centre commercial République 2000 est le deuxième pôle commercial de la commune. Un linéaire commercial le long de l'avenue de la République joue un rôle important, notamment grâce à la présence de services bancaires.

Une bonne accessibilité au centre-ville par l'avenue de la République

La proximité de la gare de RER E des Boullereaux

Les chiffres clés

Près de 4 800 habitants, 6.6% de la population

Environ 2000 logements, 7.2% du parc de logements

Les caractéristiques du quartier

Quartier situé au sud-ouest de la commune, bordé par la RN4 au nord et par la Marne au sud.

Un quartier essentiellement pavillonnaire qui accueille un secteur d'activités (le Rotin) et un vaste secteur d'équipements (lycées Louise Michel et Langevin-Wallon, centre technique municipal, centre sportif Auguste Delaune).

La présence du centre culturel Jean Vilar et d'une crèche

La restructuration de l'école Marcel Cachin en cité scolaire avec en complément, un collège et un gymnase en cours de réalisation

Les bords de Marne, un élément naturel valorisant

La proximité du centre-ville

Le quartier présente une certaine continuité avec le centre-ville grâce à la RN4 et aux bords de Marne.

Les chiffres clés

Plus de 10 200 habitants, 14 % de la population, c'est le quartier le plus peuplé de la commune.

Environ 4 100 logements, 14.8% du parc de logements



Les caractéristiques du quartier

Quartier situé à l'est de la commune, le long de la RD7.

Un quartier traversé par plusieurs voies aux emprises importantes (Avenue du 8 mai 1945, avenue du 11 novembre 1918)

Et bordé par la grande friche de l'emprise A4/RN4.

Un secteur d'habitat collectif au nord de l'avenue du 8 mai

Un quartier inscrit en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et pour partie en Grand Projet de Ville.

Un projet de renouvellement urbain défini dans le cadre du Grand Projet de Ville afin de :

- mieux relier le quartier à la ville et atténuer les effets de contraste et de rupture
- redynamiser le centre commercial
- renouveler l'offre d'habitat et favoriser la mixité
- valoriser et développer les équipements publics
- changer l'image de « grand ensemble »

Un secteur à dominante d'habitat individuel à l'ouest du quartier.

Un important groupe scolaire dont la restructuration / reconstruction a démarré (écoles maternelles)

Le centre culturel Youri Gagarine et le centre commercial des Mordacs : un cœur de quartier à restructurer.

Une partie du quartier classée en Zone Franche Urbaine

Les chiffres clés

Près de 6 700 habitants, 9 % de la population
Plus de 2 200 logements, 8% du parc de logements

LE PLATEAU

Les caractéristiques du quartier

Quartier situé au centre de la commune, à proximité du centre-ville, traversé par la RD 7 (avenue François Mitterrand).

Un quartier qui présente un équilibre entre l'habitat collectif et l'habitat individuel, et qui accueille des secteurs d'activités dans sa partie d'Est.

La proximité du parc départemental du Plateau

Ce parc de 17 hectares s'étend au-dessus des vallées de la Marne et de la Seine. Il se compose de jardins thématiques (bamboueraie, érablière) et d'espaces libres

Un bureau de Poste complété par quelques commerces de proximité

Deux foyers logements pour personnes âgées

Les chiffres clés

Plus de 5 300 habitants, 7.3% de la population
Environ 2 000 logements, 7% du parc de logements

LE TREMBLAY

Les caractéristiques du quartier

Quartier situé au nord-ouest de la commune, traversé par l'autoroute A4 dans sa partie nord, longé par la RN303 (avenue du Général de Gaulle) dans sa partie sud.

Un quartier qui regroupe de l'habitat individuel et des secteurs d'habitat mixte le long de l'avenue du Général de Gaulle

Un quartier organisé autour du parc du Tremblay.

Ce vaste espace vert est un atout pour le quartier, mais il constitue également une enclave qui entrave son unité.



Un quartier à proximité de la fourchette de Champigny, une des entrées de ville de la commune.

Les chiffres clés

Environ 5 600 habitants, 7.7% de la population.
Plus de 2 400 logements, 8.9% du parc de logements.

LE VILLAGE PARISIEN

Les caractéristiques du quartier

Quartier situé à l'est de la commune, au nord de la RD7.

Un quartier essentiellement composé d'habitat individuel.

Un centre de quartier bien équipé

Le centre de proximité, situé au sud-est du quartier regroupe le centre culturel Gérard Philippe, le centre de sécurité social, un bureau de poste, une mairie annexe, un groupe scolaire et un collège récent.

Il comporte également quelques commerces.

La proximité de la gare de RER E de Villiers-sur-Marne

Le centre municipal de santé

Les chiffres clés

Environ 3 056 habitants, 4.2% de la population.
Près de 1 070 logements, 3.8% du parc de logements.

COEUILLY – LES PERROQUETS

Les caractéristiques du quartier



Un quartier situé à l'extrême est de la commune, limitrophe des communes de Villiers-sur-Marne et du Plessis Trévisé.

Un quartier composé essentiellement d'habitat individuel.

Deux pôles de vie

La place de la Résistance à l'est (commerces de proximité)
Le rond-point du Château au sud-ouest (commerces, centre culturel, marché, crèche).

La gare de Villiers-sur-Marne

Située au Nord du quartier, sur le territoire de Villiers, la gare reste éloignée pour la plupart des habitants de Coeuilly.

Une tranquillité qui tient à l'absence de grands axes de circulation sur le quartier.

Une maison d'accueil (MAPAD) et un foyer pour personnes âgées

Les chiffres clés

Environ 7 400 habitants, 10% de la population.
Plus de 2 600 logements, 9.6%

LE BOIS L'ABBÉ

Les caractéristiques du quartier



Quartier situé au sud-est de la commune, en limite de la commune de Chennevière-sur-Marne.

Un quartier composé exclusivement d'habitat collectif.

Un quartier inscrit en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et pour partie en Grand Projet de Ville.

Un projet de renouvellement urbain qui vise à :

- réaliser l'aménagement de la place Rodin (création d'un jardin en décaissé et d'un pôle d'équipements majeurs pour le quartier)
- mieux relier le quartier au reste de la ville en améliorant les conditions de desserte, en réaménageant les voiries intérieures au quartier et en créant un réseau de cheminements piétons à travers tout le quartier
- diversifier l'habitat pour favoriser la mixité
- requalifier les équipements scolaires

Une organisation du réseau de voies qui entraîne un certain isolement par rapport aux autres secteurs de la ville.

L'avenue Boileau dont les emprises sont assez importantes entoure le quartier, les voies traversantes sont peu nombreuses.

Un très bon niveau d'équipement

Le quartier regroupe entre autre une mairie annexe, une crèche, le CIO, la mission locale, un centre de PMI, la bibliothèque André Malraux et l'ensemble sportif Jean Guimier qui comprend un gymnase et une piscine, le gymnase Léo Lagrange

Un quartier classé en Zone Franche Urbaine

Les chiffres clés

Environ 8 600 habitants, 11.8% de la population

Environ 2 700 logements, 9.5% du parc de logement

Enseignement quartiers

Les atouts :

Un centre-ville qui bénéficie d'un patrimoine architectural de qualité, d'un bon niveau d'équipements, de la proximité des bords de Marne et d'une structure commerciale dynamique à diversifier.

Une vie de quartier propice aux échanges et à la convivialité, surtout là où existe un petit centre de quartier.

Dans certains quartiers, des constructions à l'architecture intéressante représentatives de l'histoire de la ville (Cité-Jardins, Village Parisien, Coeuilly...)

Des quartiers d'habitat collectif qui ont fait l'objet d'importantes réhabilitations, qui bénéficient de vastes espaces extérieurs et d'un bon niveau d'équipements.

Un cadre de vie (calme, verdure, équipements) et une vie de quartier auxquels les habitants sont attachés.

Les besoins :

Des espaces publics à réaménager dans le centre-ville et à créer dans plusieurs quartiers.

Des projets de renouvellement urbain à mettre en œuvre dans les quartiers inscrits au Grand Projet de Ville (Mordacs, Bois l'Abbé, Boullereaux-Cité Jardin-le Plant Curie) pour améliorer la vie des habitants, en transformer l'image et mieux les intégrer au reste de la ville.

Des nuisances liées à la présence de la voiture (circulation, stationnement) qui perturbent le fonctionnement de certains quartiers et qui doivent être réduites.

Des commerces de proximité à conforter dans le centre-ville et à développer dans certains quartiers.

II - 2 TRANSPORTS, CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

1 - Les transports en commun

Des gares de RER qui assurent une bonne desserte mais qui sont excentrées.

La commune est desservie par la ligne E du RER qui s'arrête à la gare des Boullereaux, et qui dessert Paris - Gare du Nord et Paris - Saint Lazare (40 mn de trajet).

La gare de RER A Champigny- Saint Maur est située au sud du centre-ville sur la commune de Saint Maur, de l'autre côté de la Marne, elle permet de rejoindre le centre de Paris

Un réseau de lignes de bus important mais qui ne couvre pas l'ensemble de la commune

Dix lignes de bus traversent la commune et s'organisent pour la plupart en rabattement sur les gares RER de Joinville, Champigny – Saint Maur, Les Boullereaux et Villiers sur Marne. Elles desservent l'ensemble des quartiers de la commune mais insuffisamment Coeuilly.

Deux lignes de bus sont aménagées en lignes MOBILIEN.

Le réseau Mobilien est une mesure phare du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF). L'objectif est de constituer un véritable métro de surface permettant une desserte de qualité et présentant les caractéristiques suivantes :

Amplitude des services : 7 jours sur 7 de 6h00 à 0h30

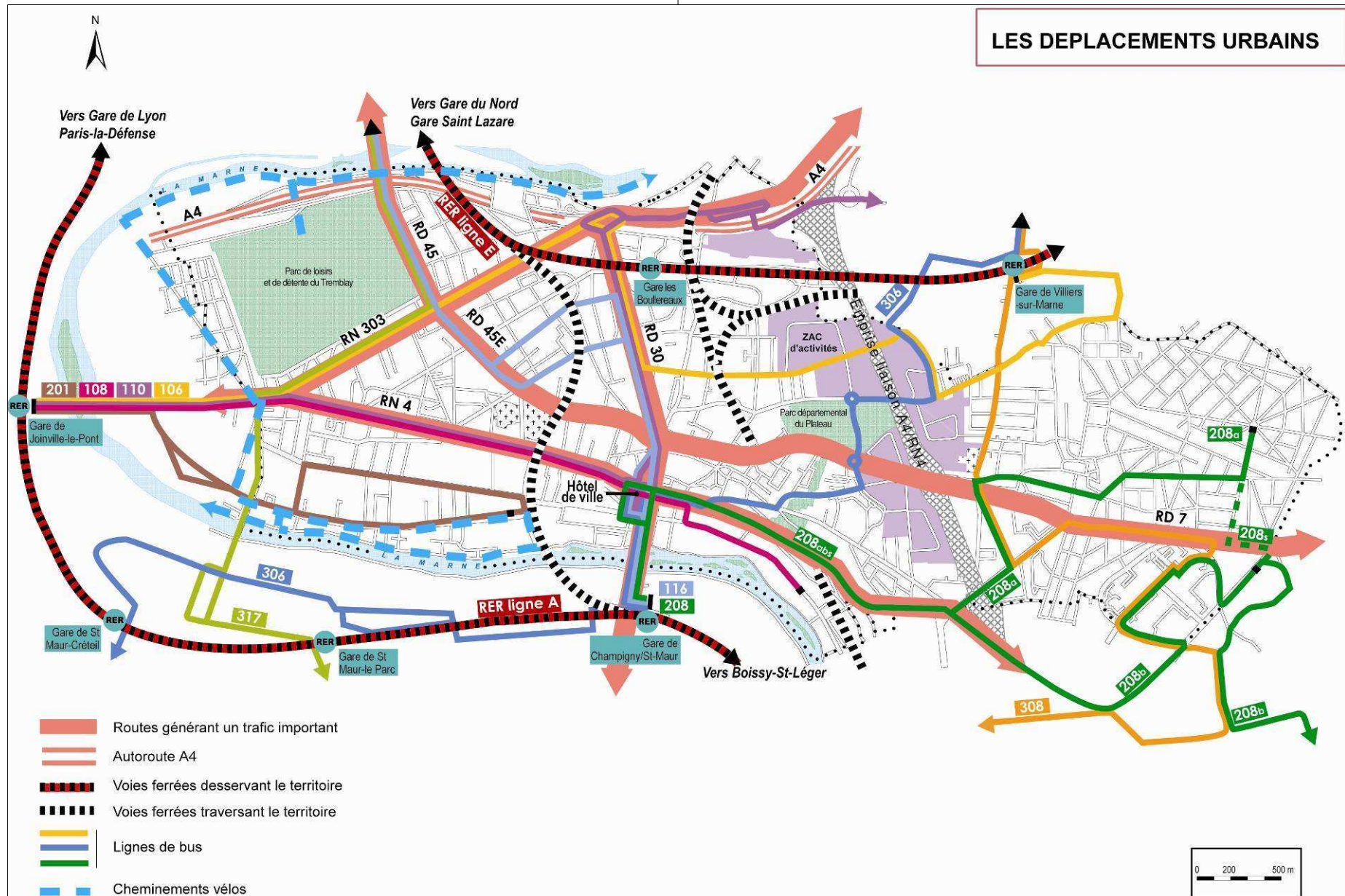
Fiabilité : améliorer la régularité par des fréquences de passage plus élevées

Accessibilité : adapter le matériel roulant et aménager les arrêts pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite

Confort : équiper les lignes d'un matériel roulant récent et ventilé

Information : indiquer les temps d'attente aux arrêts et les temps de parcours dans le bus

Lisibilité : favoriser une perception instinctive des itinéraires des bus du réseau mobilien.



Toutefois, des sujets d'insatisfaction sont à déplorer : les habitants des quartiers situés à l'est de la ville sont pénalisés par le zonage de carte orange puisque, contrairement au reste de Champigny, ils sont en zone 4 et non en zone 3.

En outre, la régularité et l'amplitude des horaires ne sont pas satisfaisantes. En effet, certaines lignes empruntant un parcours chargé, les horaires en bout de ligne ne sont pas respectés et certaines lignes ne fonctionnent pas le dimanche et le soir ce qui pénalise certains travailleurs aux horaires décalés et les habitants non véhiculés.

Enfin, les lignes qui privilégient le rabattement sur les gares RER (Saint-Maur et Joinville) ne permettent pas une bonne liaison de banlieue à banlieue.

Les projets

Il s'agit de projets développés par d'autres autorités que la commune, qui seront réalisés à plus ou moins long terme.

Le prolongement de la liaison TVM. Cette ligne de rocade en site propre relie actuellement le MIN de Rungis à la gare de RER A Créteil-Saint-Maur. Elle sera prolongée jusqu'à Noisy-le-Grand en passant par Champigny (RN 303 – avenue du Général de Gaulle).

L'aménagement des lignes de bus 108/208, 308, 317 en lignes MOBILIEN.

La restructuration de la gare des Boullereaux.

La création d'une nouvelle liaison nord-sud assurant une interconnexion entre les RER A, E et B avec l'ouverture d'une gare au sud du secteur du Plant.

2 - Le réseau de voirie

Des voies de transit qui assurent des liaisons avec Paris et le sud-est de la région, mais qui connaissent des problèmes de saturation et représentent des éléments de coupure importants

La commune de Champigny est traversée dans son extrémité nord par l'autoroute A4. Elle supporte un trafic important et est souvent saturée aux heures de pointe. Cet axe est en partie couvert (esplanade Alexandre Bazin) mais isole tout de même certains îlots situés au nord de la commune.

L'autre axe principal desservant la commune est la RN 4 qui traverse le territoire communal d'Est en Ouest dans sa partie Sud. La RN 4 supporte un important trafic (35 000 véhicules par jour), essentiellement de transit entre la Seine-et-Marne et Paris, ce qui engendre de réelles nuisances sonores. Elle constitue une coupure importante dans le tissu urbain, notamment dans le centre-ville, et est le lieu de nombreux accidents.

Elle a été récemment réaménagée dans sa partie est ce qui limite les accidents et permet une meilleure intégration urbaine. Des aménagements similaires sont prévus dans la partie ouest avec une requalification des abords.

De nombreux axes dans le sens est-ouest, peu d'axes dans le sens nord-sud.

- la RD 45e (boulevard de Stalingrad) qui dessert le nord-ouest de la commune en passant par le pont de Nogent et se prolonge vers l'Est par la RD7 (avenue François Mitterrand).
- La RD 303 (avenue du Général de Gaulle) qui rejoint la RN 4 dans la partie ouest de la commune. A terme, le TVM doit emprunter cet axe.
- La RD 30 (avenue de la République) est le seul axe assurant la desserte nord-sud de la commune, elle relie l'A4

au centre-ville et est particulièrement encombrée, notamment par de nombreux camions.

- La RD 7 qui a été créée par le Département du Val-de-Marne et traitée en boulevard paysager.

La voirie communale : des projets ciblés

Les interventions sur la voirie communale concernent des requalifications précises telles que des aménagements de carrefours, de sorties d'écoles, la pose de ralentisseurs...

Il s'agit donc de petits projets dont l'objectif est l'amélioration du quotidien des habitants.

Les projets qui tendent à un meilleur partage de l'espace public

Plusieurs projets sont prévus sur des routes nationales et départementales, leur réalisation dépend donc de l'Etat et du Conseil général.

Le réaménagement et la requalification de la RN 4.

Le réaménagement de la RD 45e sous forme de boulevard urbain à 2X1 voie avec piste cyclable.

L'aménagement d'un boulevard urbain entre la RN 303 et la RN 4 par le département sur les emprises réservées par l'Etat pour un projet autoroutier dont la ville demande l'abandon.

L'aménagement de la rue du Bois l'Abbé en prolongement de l'avenue Salvador Allende dans le prolongement de la RD7.

3 - Les circulations douces

Un réseau de circulations douces à renforcer, la promenade des bords de Marne à valoriser.

◆ Les sentiers :

Il existe une promenade sur la partie est des bords de Marne. Elle pourrait être prolongée à l'Ouest.

Des sentiers piétons hérités du passé viticole de la commune sont présents sur le coteau (sentier des Larris, sentier des Savannes...). Ils s'organisent perpendiculairement ou parallèlement à la pente.



Il y a également des sentiers et des chemins dans le secteur pavillonnaire des Simonettes (sentier des Bas-Bonne-Eau, chemin du Pré de l'Etang, sentier des Ratraït) :

Ces sentiers et chemins ne sont pas reliés entre eux et ne constituent pas un réseau de sentes piétonnes.

Le territoire de la commune est traversé par le chemin de randonnée de la Bataille de Champigny. Les bords de Marne sont le lieu de passage de plusieurs sentiers de promenade (PR et GR) (Voir carte jointe).

◆ Les pistes cyclables

Il existe un réseau de pistes cyclables dans le parc du Tremblay. Actuellement, des pistes cyclables sont aménagées sur une partie des bords de Marne au sud et au nord de la commune, le long de la limite avec Joinville et le long de la RD 7 (avenue François Mitterrand). Ce réseau devrait être complété par la réalisation de pistes cyclables sur les principaux axes routiers, sur les voies de

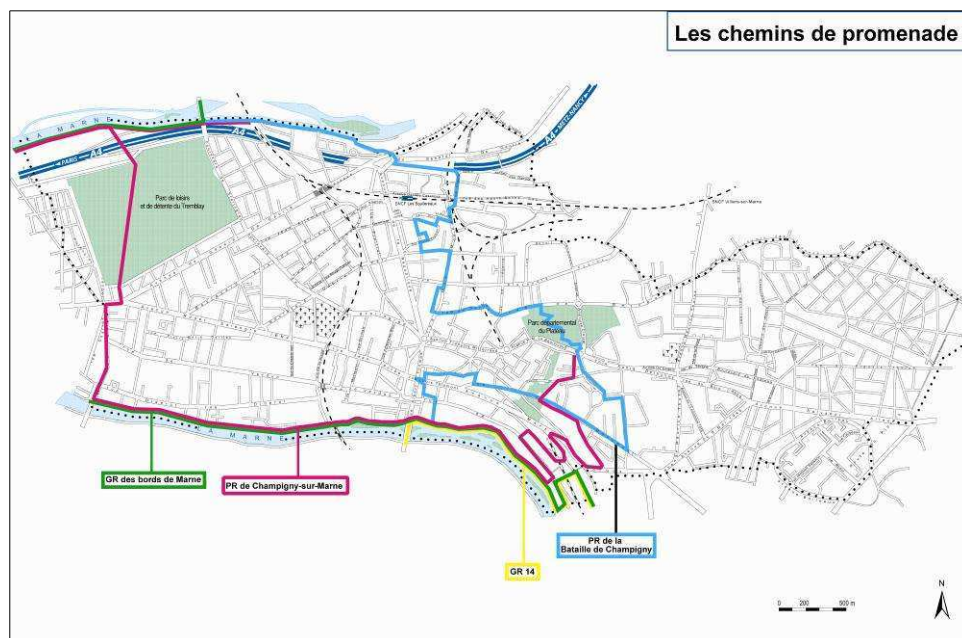
desserte de certains quartiers (Coeuilly, Bois l'Abbé, le Plateau) et sur la totalité des bords de Marne.

Les projets

Le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC) adopté en décembre 2002 par le Conseil général prévoit l'aménagement de plusieurs pistes cyclables à Champigny, sur des axes routiers ou non :

- la RN 4, la RN 303, la RD 45, la RD 30, la RD 7 sur toute leur longueur,
- l'avenue Maurice Thorez pour la partie située au nord de la RD 7,
- la totalité des bords de Marne.

En complément, la réalisation d'autres pistes cyclables est prévue sur plusieurs voies communales.



4 - Les déplacements des personnes à mobilité réduite

Un axe d'intervention important pour la ville

La question des déplacements des personnes handicapées et à mobilité réduite est de plus en plus prise en compte et intégrée dans les politiques communales. Compte tenu du relief et de l'étroitesse de certains trottoirs, ce thème est particulièrement présent à Champigny.

Des actions et des services sont développés de manière partenariale. Un projet de bus, mené en collaboration avec la RATP et l'Association des Paralysés de France, est en cours d'étude et porte également sur la réfection de voiries et de trottoirs pour la mise aux normes des arrêts de bus.

Une association s'occupe également du transport des handicapés, des personnes âgées et à mobilité réduite avec un accompagnement.

Progressivement, les voiries, carrefours et trottoirs sont refaits sur la majeure partie du territoire, des places de stationnement aux normes ont été réalisées dans l'ensemble de la commune.

Filival, un service de transport adapté

Filival est un service public de transport à la demande pour les personnes handicapées résidant dans le Val-de-Marne. Tous les véhicules proposés sont adaptés aux différents types de handicap.

Ce service assure les déplacements dans toute l'Ile-de-France pour les trajets réguliers ou les besoins occasionnels.

Il fonctionne tous les jours de 6 h à minuit.

5 - Le stationnement

Un manque de places dans certains secteurs, des habitudes à changer dans certains quartiers

Il existe des problèmes de stationnement dans certains ensembles de logements collectifs en raison du manque de places de parking (Cité Jardins) ou de leur conception qui ne correspond pas aux besoins des habitants (Cité du Plant).

Le problème est également présent dans certains quartiers pavillonnaires et accentué par le fait que les habitants ont tendance à se garer devant chez eux plutôt que dans leur garage.

Les projets

- La création d'un parc de stationnement souterrain en centre-ville dans le cadre du réaménagement de la place Lénine.

- L'amélioration de l'offre de stationnement dans les quartiers classés en GPV (Boullereaux, Mordacs)

Enseignements Transports, Circulation, Déplacements

Atouts

Une gare de RER, sur le territoire et d'autres à proximité du territoire communal.

Un réseau de bus assez dense, dont 2 lignes « mobilien »

Un réseau routier qui permet – lorsque la circulation est fluide - de rejoindre facilement Paris et le pôle économique de Marne-la-Vallée et qui draine un fort potentiel de chalands.

Besoins

Certains quartiers sont éloignés des gares de RER et l'est de la ville n'est pas desservi par les lignes de bus.

Les grands axes routiers constituent des éléments de coupure dans le territoire communal et engendrent des nuisances fortes (bruits, insécurité, pollution de l'air).

Une offre de stationnement à améliorer ou à restructurer dans certains quartiers.

La nécessité d'une meilleure répartition de l'espace public entre les différents modes de déplacement.

II – 3 LES ÉQUIPEMENTS

1 - La petite enfance

Des structures qui permettent d'accueillir environ 1 200 enfants.

La commune compte 4 crèches municipales, 4 crèches départementales, 3 haltes garderies qui permettent d'accueillir environ 450 enfants de 3 mois à 3 ans. Ces structures sont bien réparties sur l'ensemble de la commune.

En complément, 735 assistantes maternelles – dont 210 dans le cadre de la crèche familiale, accueillent environ 750 enfants à leur domicile.

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) permet aux assistantes maternelles de se regrouper en un lieu d'échange, d'information et de conseil.

Les centres de PMI (Protection Maternelle et Infantile) proposent aux jeunes parents une assistance et un accompagnement médical (psychologues, pédiatres, sages-femmes, puéricultrices...) pour les tout petits. Cinq centres de PMI sont présents sur l'ensemble du territoire communal.

Des besoins qui restent à satisfaire

Malgré les efforts entrepris par la commune, la capacité d'accueil des structures existantes ne répond pas à l'ensemble des besoins des Campinois puisque plus de 900 demandes restent en attente chaque année. Pour que l'offre soit véritablement satisfaisante, il faudrait réaliser de nouvelles crèches. Il est néanmoins difficile d'apporter une réponse à l'ensemble des besoins, et cela pour plusieurs raisons :

- L'augmentation régulière du nombre des naissances chaque année et l'incertitude quant à la poursuite de ce rythme sur

les mêmes bases : 800 au début des années 90, 1000 en 1999, et 1200 en 2003,

- La difficulté de recruter du personnel qualifié pour faire fonctionner les établissements dans de bonnes conditions et dans le respect des normes officielles,
- Le coût de réalisation et de fonctionnement de nouvelles structures.

Les projets

Le Relais Assistantes Maternelles se trouve actuellement dans des locaux provisoires et devrait être transféré dans de nouveaux bâtiments sur la ZAC du centre-ville (îlot mairie).

La réalisation d'une halte-garderie sur la ZAC du Centre-ville (îlot Mairie).

Le Conseil général souhaite déplacer l'école de puériculture qui forme des puéricultrices et des auxiliaires de puériculture, ainsi que l'école d'assistantes maternelles, actuellement situées à Sucy-en-Brie, sur le site du Champ de l'Alouette. Cette école pourra être couplée avec d'autres équipements afin de créer un pôle dédié à la Petite Enfance, notamment l'espace PMI situé actuellement sur le boulevard Gabriel Péri dans des locaux de l'OPAC du Val-de-Marne et la CASS¹ du centre, actuellement implantée sur la place Lénine dans des locaux de la Ville.

¹ CASS : Circonscription d'Action Sanitaire et Sociale

2 - Les équipements scolaires

La commune compte 12 groupes scolaires regroupant chacun une école maternelle et une école élémentaire.

Trois écoles maternelles sont indépendantes.

◆ Ecoles maternelles : évolution des effectifs entre 1998 et 2003

Un effectif global stable, mais des évolutions contrastées selon les quartiers

On observe une diminution importante du nombre d'élèves dans les écoles Irène Joliot Curie et Marcel Cachin qui se trouvent respectivement dans les quartiers Plant-Curie et Maroc.

A l'inverse, les écoles des secteurs du Plateau, de Coeuilly et du Village Parisien enregistrent une forte hausse de leurs effectifs.

Ce phénomène s'explique par le renouvellement des générations dans les secteurs pavillonnaires situés à l'est et au nord-ouest de la commune

Les projets

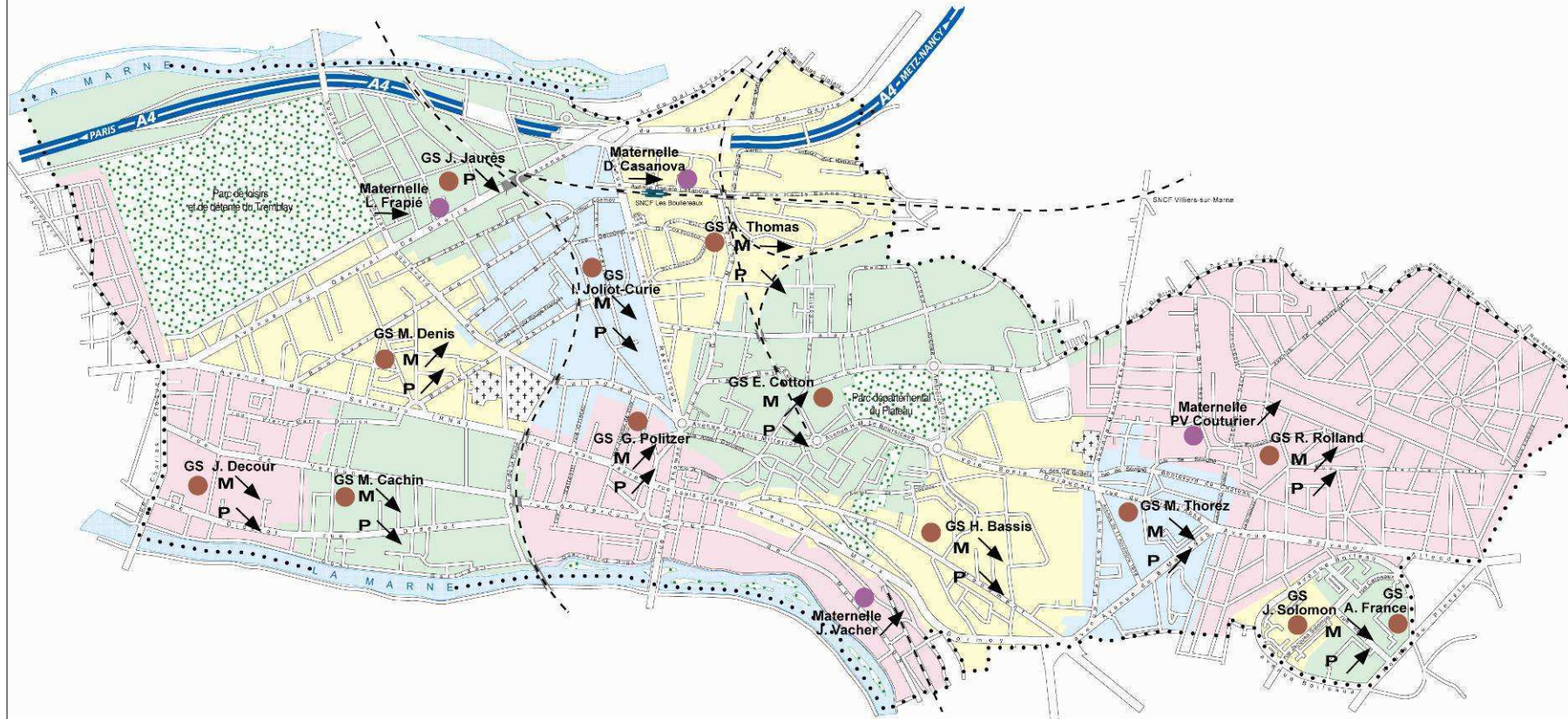
La maternelle Marcel Cachin dans le quartier du Maroc sera reconstruite dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire.

La réhabilitation de l'école primaire Maurice Thorez et la réalisation d'une nouvelle école maternelle dans le quartier des Mordacs.

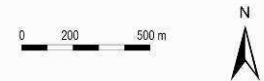
Une étude sur les besoins futurs du centre-ville en matière d'équipements a révélé qu'il n'était pas nécessaire de réaliser une nouvelle école dans ce quartier.

Établissements	Secteurs scolaires	Effectifs 2003	Évolution 1998-2003
Maurice Denis	Plant/Tremblay	234	9,35%
Irène Joliot-Curie	Plant Curie	158	-18,56%
Léon Frapié	Tremblay/Plant Curie	188	0,53%
Politzer/Jeanne Vacher	Centre/Coteaux	271	4,63%
Marcel Cachin	Maroc	267	-14,70%
Jacques Decour	Maroc/Tremblay	182	-2,67%
Thomas/Casanova	Cité Jardin-Boullereaux	258	0,00%
Salomon / A France	Bois l'Abbé	508	-4,87%
Maurice Thorez	Mordacs	293	-3,30%
Chaloux	Plateau/Coteaux	168	-10,64%
Eugénie Cotton	Plateau/Cité jardin	204	30,77%
R. Rolland/ Paul Vaillant-Couturier	Coeuilly/Village Parisien/Mordacs	455	16,07%
Total		3186	0,03%

Les écoles et les secteurs scolaires



- Maternelles
- Groupes scolaires (maternelles + primaires)
- M** Evolution des effectifs maternels et primaires
- P** entre 1998/2003
- Secteurs scolaires



◆ **Ecoles élémentaires : évolution des effectifs entre 1998 et 2003**

Une baisse globale des effectifs, plus marquée dans les secteurs situés à l'ouest de la commune.

Les établissements qui ont connu les plus fortes baisses du nombre d'élèves sont l'école Joliot-Curie, les deux écoles situées dans le quartier du Maroc (M. Cachin et J. Decour) et l'école Albert Thomas qui accueille les enfants de la Cité Jardins et de la cité des Boullereaux.

Une récente remontée des effectifs dans certains établissements

Bien qu'ayant perdu des effectifs depuis 1998, les écoles Albert Thomas et Jacques Decour ont vu leur nombre d'élèves augmenter depuis la rentrée 2001.

C'est l'école Maurice Thorez qui a connu l'augmentation la plus importante sur la période passant de 453 élèves en 1998 à 508 en 2003.

Des effectifs amenés à remonter dans les quartiers pavillonnaires en raison des évolutions récentes observées dans les écoles maternelles

Les évolutions observées dans les écoles maternelles sur la même période vont certainement se faire sentir dans les écoles élémentaires dans les prochaines années. Les effectifs des écoles des quartiers pavillonnaires vont certainement connaître une augmentation.

Les écoles de Bois l'Abbé, réalisées dans les années 70, montrent des signes de vieillissement et sont devenues difficiles à entretenir. Ces équipements, fortement consommateurs d'espace, nécessiteraient, à terme, d'être reconstruits.

Les projets

La reconstruction/restructuration du groupe scolaire Maurice Thorez.

La reconstruction/restructuration du groupe scolaire Marcel Cachin.

Etablissements	Secteurs scolaires	Effectif 2003	Evolution 1998-2003
Maurice Denis	Plant/Tremblay	358	4,07%
Irène Joliot-Curie	Plant Curie	185	-28,29%
Jean Jaurès	Tremblay/Plant Curie	256	-8,24%
Politzer	Centre/Coteaux	398	2,31%
Marcel Cachin	Maroc	400	-14,89%
Jacques Decour	Maroc/Tremblay	247	-15,70%
Albert Thomas	Cité Jardin-Boullereaux	332	-13,09%
Salomon / A France	Bois l'Abbé	850	3,53%
Maurice Thorez	Mordacs	508	12,14%
H Bassis	Plateau/Coteaux	250	-7,41%
Eugénie Cotton	Plateau/Cité jardin	256	-3,76%
Romain Rolland	Coeuilly/Village Parisien/Mordacs	701	6,21%
Total		4741	-2,95%

◆ **Les collèges :**

Une intervention importante du Conseil général sur l'ensemble des établissements.

La commune compte 5 collèges répartis dans différents quartiers.

Etablissements	Quartiers	Effectifs sept. 2005
Elsa Triolet	Bois l'Abbé	553
Musselburgh	Coteaux	746
Lucie Aubrac	Cité Jardin/Boullereaux	445
Paul Vaillant-Couturier	Village Parisien	853
Louise Michel	Maroc	714

Les collèges Elsa Triolet et Musselburgh viennent d'être entièrement réhabilités par le Conseil général (en 2004 et 2005)

Les projets

La création d'un collège au sein du groupe scolaire Marcel Cachin (début des travaux : fin 2005).

La création d'un collège sur le secteur de l'ancienne gare du Plant.

La restructuration du collège Lucie Aubrac en réflexion.

La restructuration du collège Louise Michel en lien avec le nouveau collège Marcel Cachin et la création d'un collège sur le secteur de l'ancienne gare du Plant.

◆ **Les lycées :**

Etablissements	Quartiers	Effectifs sept. 2005
Lycée Professionnel Gabriel Péri	Bois l'Abbé	396
Langevin-Wallon	Maroc	1570
Marx Dormoy	Village Parisien	842
Louise Michel	Maroc	943

Le lycée Marx Dormoy accueille les élèves de Coeuilly, des Mordacs et de Villiers-sur-Marne, les élèves de Bois l'Abbé vont également à Marx Dormoy ou à Chennevières. Les autres élèves, habitant la « partie basse » de la commune vont à Louise Michel et à Langevin-Wallon.

◆ **Enseignement supérieur et formation**

Les pôles universitaires les plus proches de la commune sont :

- Les université Pierre et Marie Curie et de la Sorbonne dans le V^{ème} arrondissement de Paris
- L'université de Créteil
- L'université de Marne-la-Vallée
- L'IUT Paris VIII à Montreuil

Si les universités parisiennes et celle de Marne la Vallée sont relativement accessibles en RER et en métro, l'accès à l'université de Créteil et à l'IUT de Montreuil est moins aisé pour les étudiants campinois.

De plus, le territoire de l'ACTEP possède plusieurs établissements de formation, qui en font un pôle d'excellence en matière de :

- santé et social : formations d'infirmiers et d'aide soignantes à Neuilly-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Montreuil et Bondy, ISIS-CREAI et IFSI Théodore Simon à Neuilly-sur-

Marne, l'école de kinésithérapie à hôpital national de Saint-Maurice, ... ;

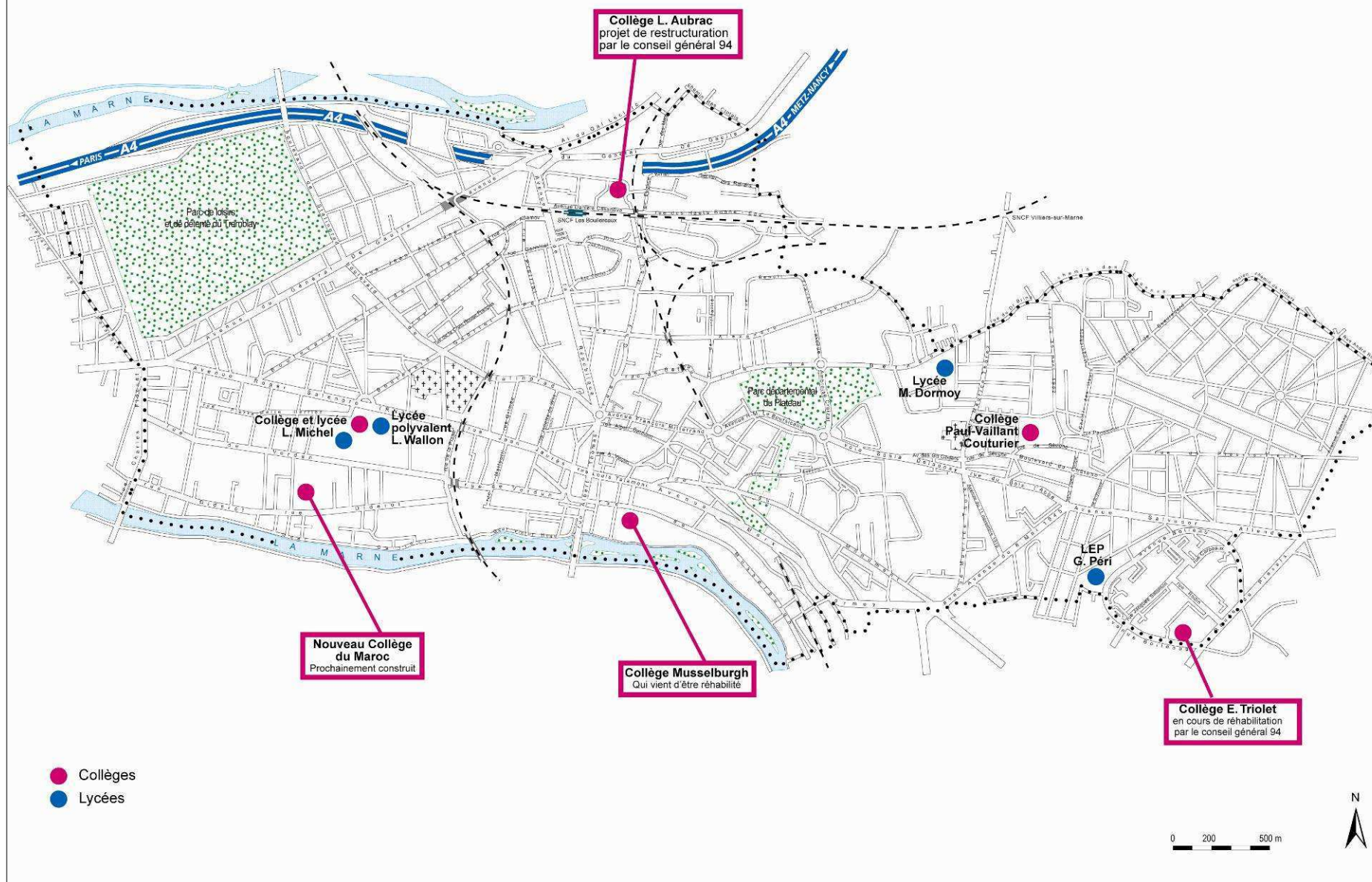
- image (audiovisuel et multimédia) : avec l'INA (Institut National de l'Audiovisuel), le CIFAP (Centre International de formation à l'audiovisuel et de production), les Gobelins - école de l'Image, HETIC (Hautes études des technologies de l'information et de la communication), des BTS, un département d'IUT, des CFA (Métiers du spectacle et Communication, arts graphiques, ...).

De nombreuses autres filières post-baccalauréat sont aussi possibles. Il existe ainsi une dizaine de classes préparatoires aux grandes écoles et plus de 35 sections de BTS.

L'est parisien fait également de la lutte contre l'exclusion des jeunes une de ses priorités. L'école de la deuxième chance à Rosny-sous-Bois souhaite redonner une chance à des jeunes sortis du système scolaire sans aucun diplôme en proposant un suivi individualisé des élèves et en nouant des partenariats avec les entreprises locales.

L'est parisien compte également plus de 35 Centres de Formation d'Apprentis (CFA) ou antennes de CFA. La valorisation de l'apprentissage est l'un des points de coopération entre l'ACTEP et les Chambres de Métiers. L'ACTEP a conclu des partenariats avec ces grands centres de formation

Les collèges et les lycées



3 - Les équipements à destination des jeunes

Une offre diversifiée qui répond aux besoins des jeunes de tout âge

Pour les plus jeunes

La commune compte une vingtaine de Centres de Loisirs Municipaux de l'Enfance (CLME) répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Ces centres accueillent les enfants de 2 ans et demi jusqu'à 13 ans et proposent de nombreuses activités : travaux manuels, jeux, sports, sorties...

Les Clubs 11-15

Ces clubs, au nombre de 6, sont des espaces d'accueil, d'activités, d'information et d'orientation. Ils proposent de multiples activités (sport, culture, loisirs...), des programmes et des projets à organiser (séjours, fêtes...) et permettent aux jeunes de participer aux animations de quartier.

Les Points Rencontre Informations Jeunesse (PRIJ) pour les 15-25 ans.

Ces structures sont des lieux d'accueil, d'animation (loisirs, activités socio-culturelles...), d'information (sur la vie à Champigny, la santé, le logement...) et d'orientation en partenariat avec la Mission locale, l'ANPE et divers organismes de formation. Ils constituent également une aide à la mise en place de projets personnels et professionnels.

4 - Les équipements à destination des personnes âgées

◆ **Les maisons de retraite**

La commune compte deux maisons de retraite médicalisées l'une publique – la MAPAD - située dans le quartier du Village Parisien, et

l'autre privée – les Opalines - située dans le centre-ville qui prend en charge 80 patients en situation de dépendance.

Une autre maison de retraite privée, non médicalisée, est également installée dans le centre-ville.

◆ **Les foyers résidences**

Ces deux foyers proposent également un service de restauration Le CCAS gère trois foyers-logements pour personnes âgées proposant un service de restauration et diverses animations :

- **Foyer Louis-Talamoni** dans le centre-ville (78 studios)
- **Foyer Gaston-Monmousseau** dans le centre de Coeuilly (14 logements dont 12 studios)
- **Foyer Soleil** sur le Plateau (65 logements dont 31 studios)

◆ **Les lieux d'accueil et d'animation**

Deux foyers constituent également des lieux d'accueil et de loisirs pour les personnes âgées vivant à domicile.

Il s'agit du mini-club La Fontaine au Tremblay et du foyer Croizat dans le centre-ville.

5 - Les équipements et services de santé

◆ **Les hôpitaux**

Les hôpitaux publics les plus proches sont l'hôpital Saint-Camille à Bry-sur-Marne et l'hôpital intercommunal de Créteil.

Le service public de maternité le plus proche est celui du centre hospitalier Esquirol à Saint Maurice, l'hôpital psychiatrique se situe à La Queue en Brie (centre hospitalier Les Murets).

Champigny compte également l'hôpital privé Paul-d'Egine comprenant une maternité qui se trouve dans le quartier du Coteau à proximité du centre-ville.

◆ **Les Centres Municipaux de Santé**

Deux structures qui permettent l'accès à la santé pour tous les champinois.

- le CMS Maurice-Ténine (Champigny-centre et Champigny-Ouest),
- le CMS Pierre-Rouquès (Champigny-Est).

Les Centres Municipaux de Santé (CMS) regroupent la médecine générale et l'ensemble des spécialités les plus fréquentes ainsi que de nombreuses prestations dans le cadre du tiers payant. Ces centres mènent également des actions de prévention.

Ils apportent une réponse positive mais le centre Maurice Ténine est relativement vétuste, trop petit et n'est pas adapté pour recevoir les patients dans les meilleures conditions.

D'autres structures médicales sont également présentes :

- le Centre Départemental de Prévention Médicale (CDPM) qui dépend du Conseil général.
- Le CIDAG : située dans le centre-ville, cette structure propose une information et des dépistages et effectue des vaccinations.
- Point écoute toxicomanie
- l'ARERAM, Association pour la Rééducation des Enfants et la Réadaptation des Adultes en difficulté Médico-sociale.

◆ **Les professions libérales,**

De nombreuses spécialités sur la commune mais un déficit de médecins généralistes

De très nombreuses professions libérales médicales sont installées sur la commune (environ 300 praticiens) et couvrent un large éventail de spécialités : cardiologie, ophtalmologie, pédiatrie, orthophonie, kinésithérapie, orthopédie...

Néanmoins, le nombre de médecins généralistes présents sur Champigny est relativement peu élevé. La commune ne compte en effet que 47 médecins, ce qui est peu au regard de sa taille, d'autant que leur répartition géographique est très déséquilibrée. Il existe en effet un important déficit en médecins dans la partie est de la commune et seuls 2 médecins sont présents dans le quartier de Bois l'Abbé.

◆ **De nombreuses structures liées à la santé mentale**

Plusieurs structures d'accueil et/ou de soins liées à la santé mentale sont présentes sur la commune que ce soit pour des troubles passagers ou plus profonds :

- La Tourelle (antenne de l'hôpital des Murets de la Queue en Brie),
- un centre médico-psychologique,
- un Institut Médico Educatif (IME),
- une maison d'accueil pour de jeunes adultes autistes (Centre Envol),
- un Atelier de Réadaptation Professionnelle Polysectorielle (ARPP) qui s'occupe de la réinsertion professionnelle des handicapés mentaux,
- les Centres d'Aide par le Travail (CAT) qui proposent des services en extérieur (voirie, espaces verts...) ainsi que des ateliers,
- le Centre Amis qui accueille les handicapés mentaux adultes qui ne peuvent pas ou plus intégrer des structures telles que les centres d'aide par le travail,
- un externat médico-pédagogique (EMP-EMPro) pour les enfants de 3 à 16 ans et un externat médico-professionnel pour les jeunes de 14 à 20 ans, avec une section pour les poly-handicapés.

6 - Les équipements culturels

La commune mène une politique culturelle volontariste qui constitue un axe majeur de l'action municipale. Elle se traduit par une volonté de familiariser le plus grand nombre de Campinois à la culture en la rendant accessible, en développant des partenariats et en faisant participer les habitants par l'intermédiaire de grands événements et de fêtes de quartier.

◆ Les centres culturels municipaux

La commune est dotée de 4 centres culturels municipaux :

- Centre Gérard Philippe : ce centre est situé dans le quartier de Coeuilly, il accueille aussi une bibliothèque. Il a été construit en 1970 et dispose d'une salle d'une capacité d'environ 700 places.
- Centre Olivier Messiaen : situé au cœur de la Cité-Jardins, ce centre est le siège du Conservatoire Municipal des Beaux Arts et accueille les écoles de musique, de danse, d'arts plastiques et d'art dramatique. Il compte deux salles de spectacles, un auditorium de 580 places et une salle d'environ 300 places. Il a été construit dans les années 30 en même temps que la Cité-Jardins, sa dernière réhabilitation date de 1996.
- Centre Youri Gagarine : il est situé à l'est de la commune dans le quartier des Mordacs. Il a été construit en 1970 et comprend une salle d'une capacité d'environ 200 places.
- Centre Jean Vilar : il est situé dans le quartier du Maroc. Sa construction date de 1972 et sa capacité est d'environ 200 places.

Chaque centre a sa propre vocation dans le domaine du spectacle vivant : les grands spectacles et le théâtre au centre Gérard Philippe, la danse et la chanson au centre Jean Vilar, le jazz et les musiques du monde au centre Youri Gagarine et la musique classique et contemporaine au centre Olivier Messiaen.

D'autres activités artistiques ou culturelles sont par ailleurs proposées par les multiples associations que compte la commune et qui trouvent un appui pour faire connaître leur action à la Maison des Associations.

Grâce à l'ensemble de ces équipements, la commune peut proposer une cinquantaine de spectacles par an dans différents domaines du spectacle vivant. Cette programmation est enrichie par plusieurs festivals : Festival de Marne, FIC (Festival Inter Culturel qui contribue à lutter contre le racisme et les exclusions et se prolonge toute l'année avec les FIC fêtes dans les différents centres culturels), Festival Ciné Junior, la semaine Science, Art et Technique au centre Jean Vilar, la Biennale Nationale de la danse, le Festival de l'Enfant Créateur (démarche partenariale entre enseignants et artistes permettant de découvrir les réalisations des enfants).

Fréquentation des spectacles saison 2001-2002

Type de spectacles	Nombre de spectateurs
Théâtre	4 493
Danse	2 173
Musique	4 238
Chanson	2 018
Humour	872
Conte	250

◆ La maison des arts plastiques :

Un bâtiment neuf pour un équipement phare

Cette équipement vient d'emménager dans un bâtiment tout neuf et plus grand (850 m² au lieu de 135 m²) dans la ZAC du parc Technologique dite « des Bords de Marne ».

La maison des arts plastiques accueille des élèves de tous les âges et de tous les niveaux de pratique. Elle donne aux Campinois libre accès aux arts plastiques et en particulier aux œuvres contemporaines par le biais d'expositions et de manifestations (ateliers, débats avec les artistes).

La maison des arts plastiques sert de locomotive aux centres culturels, dans lesquels se poursuivent des cours de dessin et de photographie.

◆ **Le cinéma – Studio 66**

Ouvert fin 2003, le cinéma Studio 66 compte 5 salles qui peuvent accueillir 1 500 spectateurs. Il offre une programmation très diversifiée et touche un large public avec une partie de la programmation en Art et Essai qui devrait s'élargir, notamment par la mise en place d'un ciné club. Avec 200 000 spectateurs par an sa fréquentation le place comme un équipement moteur de la vie culturelle à Champigny.

Le cinéma Le Pathé existait déjà avant. Lorsqu'il a été question de sa vente, un partenariat s'est créé avec la ville pour le soutenir et développer sa programmation. Il est devenu le Studio 66 et la ville a racheté les murs car l'exploitant n'en avait pas les moyens.

◆ **Les bibliothèques**

La commune compte une médiathèque et deux bibliothèques municipales :

- la médiathèque Jean-Jacques Rousseau : située dans le centre-ville, elle dispose, en complément des livres, périodiques, disques, cassettes audio et vidéo, d'un fond spécialisé sur le cinéma.
- la bibliothèque municipale André Malraux, située au Sud-Est de la commune dans le quartier de Bois l'Abbé,
- la bibliothèque municipale Gérard Philippe, située à l'Est de la commune dans le quartier des Mordacs,

◆ **Le Musée de la Résistance Nationale**

Un atout culturel fort, des locaux peu adaptés, une nouvelle localisation à envisager

La commune bénéficie de la présence sur son territoire du Musée de la Résistance Nationale qui est situé dans un hôtel particulier sur le coteau.

Il fédère les musées sur la résistance au niveau national et constitue un équipement structurant et un atout culturel fort pour la commune. Il réunit l'une des plus importantes collections consacrées à la seconde guerre mondiale : archives, imprimés, peintures, objets, témoignages sonores..., au total plus de 500 000 pièces. Le musée s'étend sur 4 étages et son fonctionnement est fondé sur le témoignage direct de résistants. La structure du musée (4 étages, salles petites...) est désormais peu adaptée et nécessite une transformation et une modernisation urgentes. Un nouveau site devrait donc être trouvé pour valoriser et promouvoir le musée et ses collections dans son accueil du grand public. Cette nouvelle implantation doit être accessible, et permettrait un fonctionnement en synergie avec d'autres équipements. Le musée actuellement serait alors réservé aux chercheurs et aux professionnels.

Projets

De nouveaux équipements culturels vont trouver place dans le cadre de la ZAC du Parc technologique dite « des Bords de Marne » :

- Planète Eurêka. Cet équipement, lié à l'Institut de Physique du Globe situé à Saint Maur, a pour objectif de rendre la science accessible à tous. Ce musée scientifique à destination du grand public montrera ce qu'était notre univers avant l'arrivée de l'Homme, ce en quoi l'Homme a modifié certains équilibres écologiques et comment se prépare l'avenir à destination des générations futures.
- Le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) qui sera ouvert aux enseignants, aux étudiants et à l'ensemble de la communauté scolaire.

- Le Comité Départemental du Tourisme qui devrait être réinstallé au sein d'une Maison du Tourisme dans un bâtiment plus fonctionnel que celui qu'il occupe à l'heure actuelle rue Victor Hugo.

7 - Les équipements sportifs

De nombreux sites sportifs qui permettent à un grand nombre de pratiquants de tous âges et de tous niveaux d'exercer leur activité.

Le sport occupe une place importante à Champigny. La commune compte plus de 27 sites sportifs auxquels il convient d'ajouter les équipements sportifs liés aux établissements scolaires. Certains équipements sont polyvalents et servent pour plusieurs activités sportives, d'autres sont plus spécifiques. Tous sports confondus, on recense environ 10 000 licenciés dans les associations sportives communales.

◆ Le parc de détente et de loisirs du Tremblay

Le principal secteur regroupant des équipements sportifs est le Parc de Loisirs et de détente du Tremblay qui se situe au nord-ouest de la commune. Il regroupe les installations suivantes :

- un parcours de golf de 9 trous,
- 17 courts de tennis,
- 9 terrains de football,
- une vaste plaine de jeux,
- une piste de cross,
- des installations de tir à l'arc,
- un parcours de santé.

◆ Les complexes sportifs

La commune compte 3 complexes sportifs :

- Auguste Delaune, dans le quartier du Maroc, qui comporte un stade, un gymnase, un dojo et une piscine avec 4 bassins,
- Nelson Mandela, dans le centre, composé d'un stade de rugby et de terrains de tennis,
- Jean Guimier, dans le quartier de Bois l'Abbé, qui regroupe une piscine et un gymnase.

◆ Les autres équipements

Des équipements importants qui rayonnent au-delà des limites communales (patinoire, base nautique) et des équipements de proximité.

- 3 stades,
- 7 gymnases,
- 3 salles de sport où il est possible de pratiquer le tennis de table, la boxe, l'haltérophilie et la musculation.
- une patinoire située dans le quartier du Plant-Curie,
- une base nautique située sur les bords de Marne,
- un roller-park dans le parc départemental du Plateau,
- des « City-stades » dans plusieurs quartiers (Plant, Maroc, Plateau, Mordacs, Bois l'Abbé)
- une salle d'escrime dans le quartier du Maroc.
- un boulodrome.

Les associations sportives sont de plus en plus nombreuses et leurs effectifs connaissent une forte augmentation. Ainsi, malgré un niveau d'équipement important, ceux-ci sont presque tous saturés.

Des besoins qui demeurent pour quelques disciplines et l'absence d'une salle pour accueillir de grands évènements sportifs

Des besoins réels existent néanmoins pour améliorer les conditions d'accueil de certaines disciplines comme le basket et le tennis de table. Le tennis de table se déroule actuellement dans une petite salle (les anciens bains douches) qui ne peut accueillir que 8 tables. Pour réellement répondre aux besoins, il faudrait un lieu susceptible d'accueillir une vingtaine de tables. Pour le basket, il serait souhaitable que la commune dispose d'une salle adaptée, disposant d'un plateau de qualité, de gradins...

Les projets

La réalisation d'une salle pieds/poings pour les arts martiaux et la construction d'une salle polyvalente dans le quartier des Mordacs.

Le réaménagement de la base nautique dans le cadre de l'aménagement des bords de Marne.

La réalisation de salles multisports par le Conseil général près des collèges Musselburgh Marcel Cachin et Elsa Triolet – dont la reconstruction est en cours de réflexion – Lucie Aubrac et Louise Michel.

8 - Le réseau câblé

La commune de Champigny est adhérente au SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris l'Electricité et les Réseaux de Communication).

La société Noos/UPC est chargée de la conception, la réalisation, l'exploitation et le financement de la construction d'un réseau câblé de vidéocommunication.

Actuellement, le territoire de Champigny est couvert à 55% environ. Les travaux se poursuivent actuellement et le taux de couverture devrait atteindre 71.6% en 2007.

Enseignements équipements

La commune est dotée d'un bon niveau d'équipement dont la plupart a été réalisée dans les années 60-70, pour faire face aux besoins liés à l'augmentation de la population.

Beaucoup d'équipements sont vieillissants et nécessitent d'être réhabilités et mis aux normes. Des actions ont déjà été menées dans ce sens par la commune dans les écoles et par le Conseil général dans les collèges, et vont se poursuivre dans les prochaines années.

2^{ÈME} PARTIE

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

I - LA POPULATION

I - 1 - L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

De 1962 à 1975

Champigny a connu une forte croissance de population dans les années 60-75 (environ 40 % d'augmentation), passant de 57 800 habitants en 1962 à plus de 80 000 en 1975. Cette augmentation est la conséquence directe du rythme important de construction de logements neufs au cours de cette période, qu'il s'agisse de logements individuels dans les quartiers pavillonnaires ou de logements collectifs.

Le solde migratoire est particulièrement important entre 1962 et 1968 (+2.25%).

L'arrivée de jeunes ménages dans les nouveaux logements a permis de maintenir un solde naturel élevé sur cette période grâce aux nombreuses naissances.

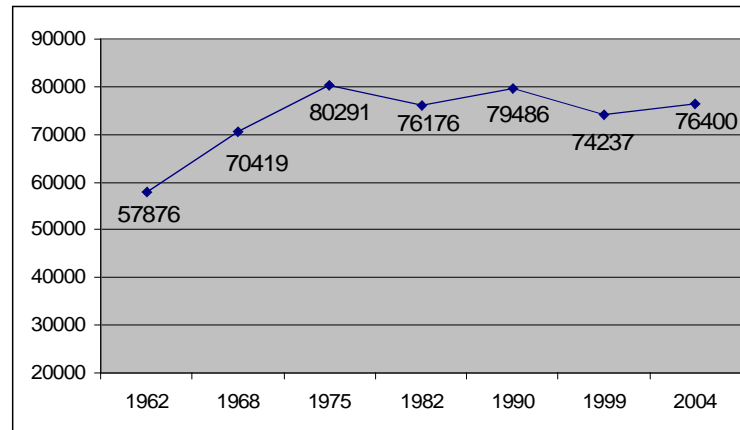
De 1975 à 1999

Champigny a perdu près de 6 000 habitants au cours de cette période. Le solde migratoire devient négatif et le solde naturel diminue à partir de 1975.

Cette diminution s'explique par le ralentissement de la construction et par la diminution de la taille des ménages (3.3 personnes par ménages en 1968, 2.6 en 1999) due aux phénomènes de décohabitation (départ des enfants), d'allongement de la durée de vie et à l'augmentation des familles monoparentales.

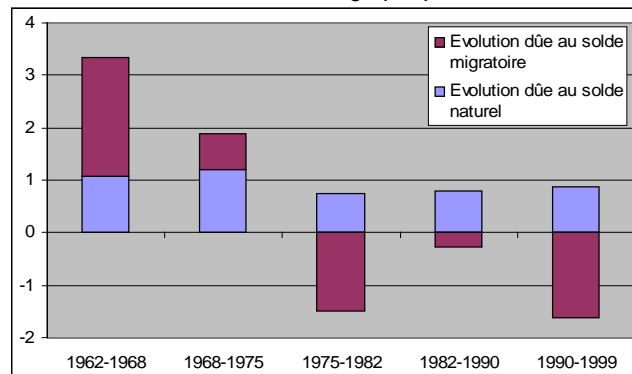
Une forte croissance de la population de 1962 à 1975, une tendance à la diminution de 1975 à 1999, une reprise entre 1999 et 2004

Evolution de la population depuis 1962



Un solde naturel² relativement stable, Un solde migratoire³ qui connaît de fortes variations et qui est négatif depuis 1975

Les facteurs de l'évolution démographique



² Solde naturel = Nombre de naissances – Nombre de décès

³ Solde migratoire = Nombre de nouveaux habitants - Nombre d'habitants ayant quitté la commune

Le solde naturel reste relativement stable sur l'ensemble de la période. Malgré une légère reprise entre 1990 et 1999, il ne parvient pas à compenser le solde migratoire fortement négatif.

Dans les communes voisines, sur cette même période, le solde migratoire a connu un déficit nettement moins important (-0.20% contre -1,60% à Champigny).

Les tendances 2000-2005

On assiste à un renouvellement de générations aussi bien dans les quartiers d'habitat collectif que dans les quartiers d'habitat individuel.

De jeunes ménages avec des enfants s'installent dans des appartements ou des maisons individuelles autrefois occupés par des personnes âgées vivant seule ou en couple.

Champigny fait partie des communes de la petite couronne où l'immobilier est le moins cher.

Parallèlement à cette tendance, le phénomène de décohabitation est amené à se stabiliser donc le nombre de personnes par ménage ne devrait plus tellement évoluer.

Une augmentation du solde naturel grâce à une reprise des naissances

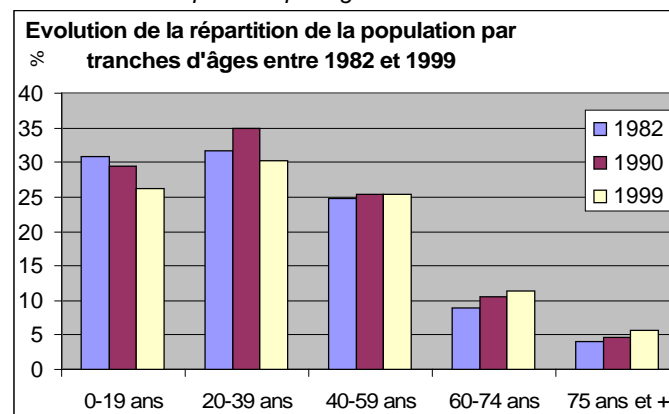
	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2005
Nombre moyen de naissances par an	1166	1401	1121	1128	1163	1239
Nombre moyen de décès par an	486	513	537	510	487	437
Solde naturel annuel	680	888	584	618	676	802

Cette tendance s'explique par le phénomène de renouvellement des générations et l'arrivée de jeunes ménages sur le territoire.

I - 2- LA STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION

Une tendance au vieillissement de la population

Evolution de la répartition par âge



Les tendances que l'on peut observer à Champigny sur l'évolution de la répartition par âge de la population depuis 1982 reflètent globalement les tendances nationales, c'est-à-dire une tendance au vieillissement de la population qui se traduit par :

- une diminution de la part des moins de 20 ans,
- une augmentation de la part des plus de 60 ans,
- une stabilité des 20-59 ans.

Une population qui reste plus jeune que celle du département

Dans le Val-de-Marne, les moins de 20 ans représentent 24.8% de la population, contre 26.2% à Champigny.

I - 3 - LA POPULATION ACTIVE

◆ Le taux de chômage

Le taux de chômage était de 13,3% en 1999 contre 11,8% dans le département du Val-de-Marne.

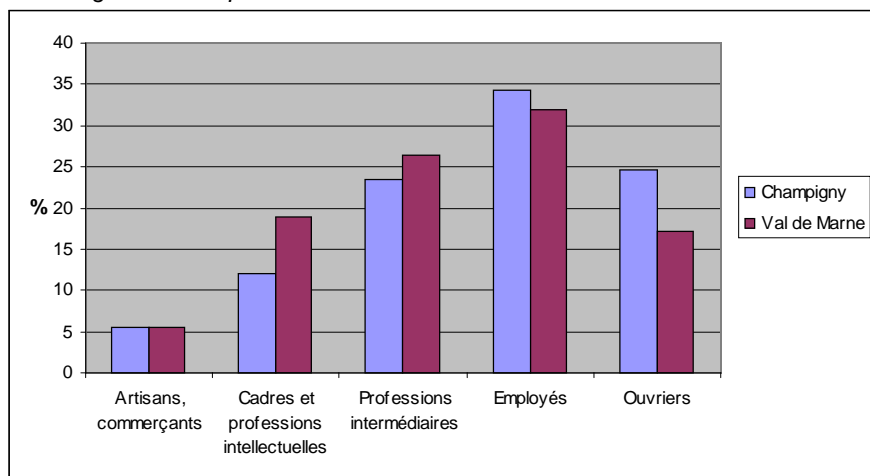
Une tendance à la baisse du nombre de demandeurs d'emplois depuis 1999.

En 2002, le nombre de demandeurs d'emplois était de 4 556 contre 4 836 en 1999 mais le nombre de bénéficiaires du RMI augmente.

◆ Les catégories socio-professionnelles

Une forte part d'ouvriers et d'employés, une faible part de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Les catégories socio-professionnelles



La comparaison entre les catégories socio-professionnelles de Champigny et du Val-de-Marne fait apparaître :

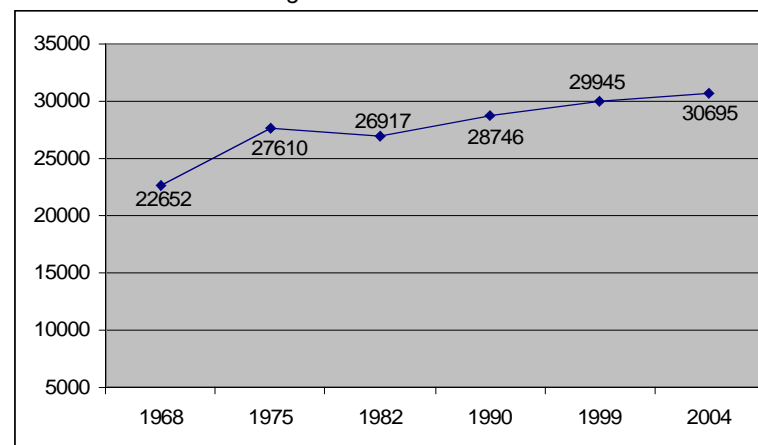
- une part de cadres et de professions intermédiaires plus importante dans le département qu'à Champigny,
- une part d'ouvriers et d'employés plus forte à Champigny.

II - L'HABITAT

II - 1- EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

Une forte augmentation du nombre de logements entre 1968 et 1975, une légère diminution entre 1975 et 1982, une augmentation régulière depuis 1982

Evolution du nombre de logements



Sur la période 1968 – 2004, le parc de logements a augmenté fortement, passant de 22 652 à 30 695 logements (+ 35,5%), ce qui est principalement le fait de la ville de Paris et de son organisme d'HLM qui a construit massivement (Bois l'Abbé, Mordacs...). Cette augmentation s'est faite de manière irrégulière avec une légère diminution en 1982.

Evolution du nombre de permis de construire se rapportant à la création de logements entre 1990 et 2002

Types de logements	Permis accordés	
	Sur la période	En moyenne par an
Pavillons individuels	449	35
Pavillons groupés	237	18
Logements collectifs	1056	81
Autres ⁴	187	14
Total	1929	148

Depuis 1990, si les permis de construire ont été accordés en plus grand nombre aux logements collectifs, la construction de pavillons, groupés ou isolés, reste importante dans la mesure où Champigny est une ville déjà en grande partie constituée.

◆ Les logements vacants

Un taux qui reste modéré malgré une augmentation depuis 1982

	1968	1975	1982	1990	1999
Part des logements vacants	6,0%	6.2%	3.7%	4.1%	5.7%

Les logements vacants ont connu des évolutions contrastées et leur part a tendance à augmenter depuis les années 90.

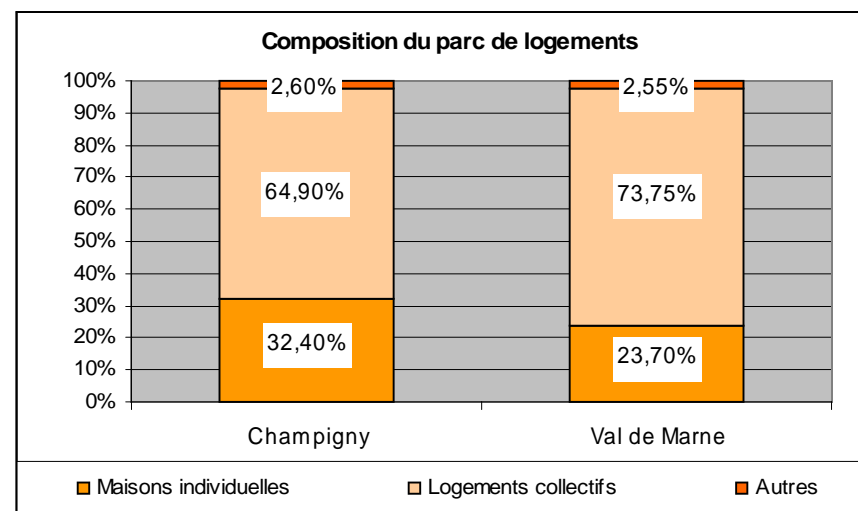
Leur part s'élevait à 5,7% du parc total en 1999 contre 7.5% dans le département. Par ailleurs, ce taux est relativement modeste dans la mesure où un taux de 5% correspond à la fluidité du parc. Cette vacance est considérée comme normale en raison des travaux exécutés dans le bâti ancien et dans les logements sociaux.

⁴ Logements créés dans locaux existants, changement de destination

II - 2- LA COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

◆ Les types de logements

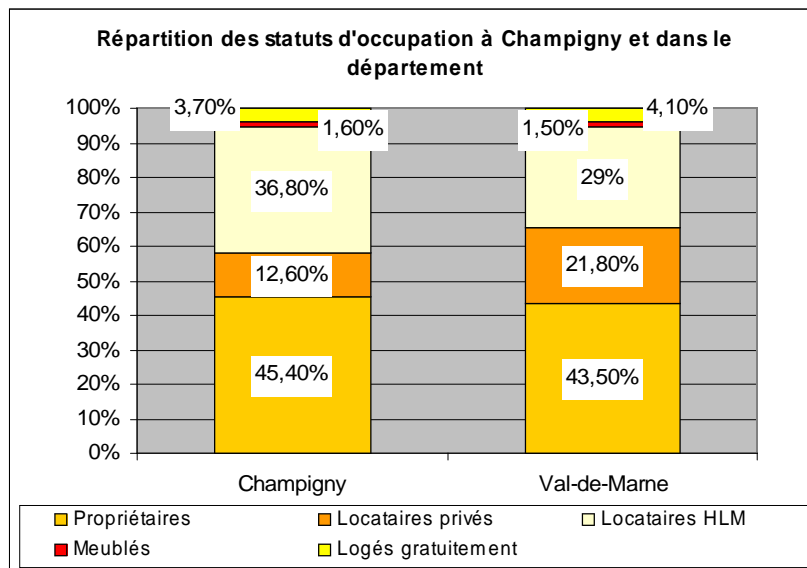
**Une majorité de logements collectifs,
Une part de maisons individuelles plus importante que dans le département**



Le logement individuel est nettement plus important à Champigny que dans le Val-de-Marne, il représente près du tiers du parc de logements champinois.

◆ **Les statuts d'occupations des logements**

Une part de propriétaires et de locataires dans le logement social plus importante que dans le département



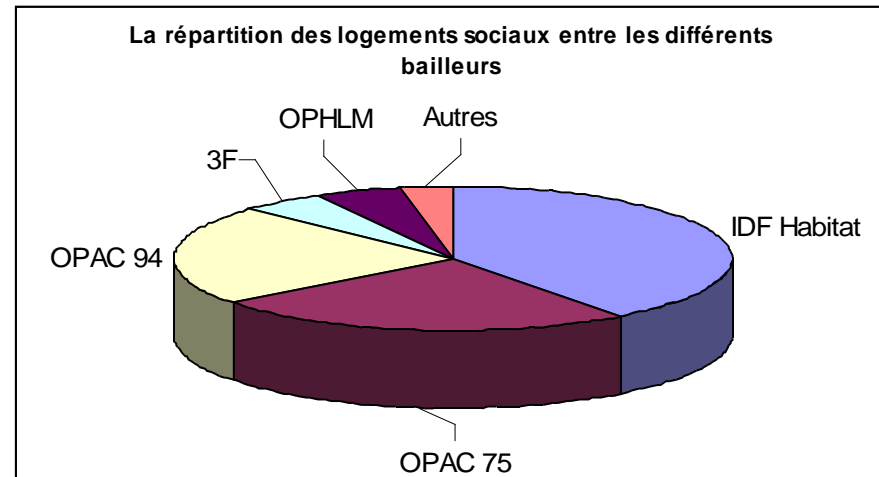
◆ **Le logement social**

La ville compte 11 110 logements sociaux ce qui correspond environ à 38% du parc de logements.

Ce taux est plus élevé que celui du département (30%) et nettement plus élevé que celui des communes voisines à l'exception de Villiers-sur-Marne (35%) :

- 6% à Saint-Maur des Fossés
- 7% au Perreux-sur-Marne
- 10% à Bry-sur-Marne

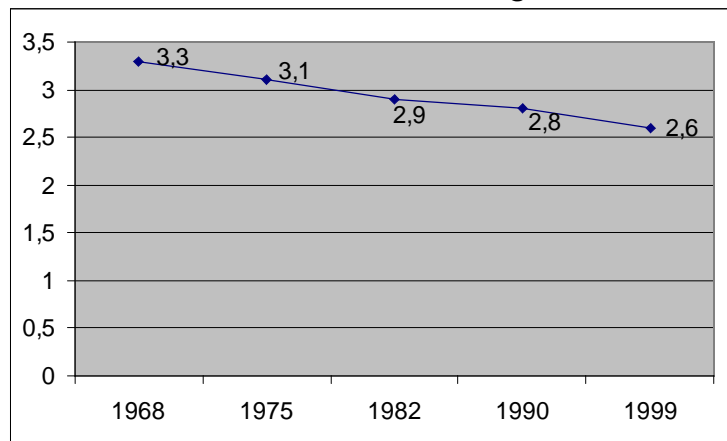
Les logements sociaux sont répartis entre 9 bailleurs de la façon suivante



Le nombre de bailleurs présents sur la commune est important, mais trois d'entre eux se partagent 87% du parc de logements sociaux.

II - 3- LE NOMBRE DE PERSONNES PAR LOGEMENT

Une tendance au desserrement des ménages



Comme dans la plupart des communes, on constate une nette diminution du nombre moyen de personnes par logement qui passe de 3,3 à 2,6 entre 1968 et 1999.

Cette diminution s'explique par la baisse du nombre moyen d'enfants par famille, l'allongement de la durée de vie, l'augmentation des familles monoparentales et la décohabitation qui font que le nombre de ménages composés d'une ou deux personnes augmente sensiblement. Cette évolution devrait se poursuivre mais en se tassant et le nombre de personnes par logement devrait parvenir à se stabiliser aux alentours de 2,4.

II – 4- PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION :

Le PLU se positionne à une échéance d'environ 10 ans, soit sur une période 2005-2015.

En tenant compte des données récentes et de la tendance au desserrement des ménages, il est possible d'évaluer le nombre de logements qu'il serait nécessaire de construire pour maintenir la population à son niveau actuel.

Rappel des données récentes :

Population	Logements	Résidences principales	Nbre de personnes par ménage
76 400	30 695	28 636	2,66

Entre 1999 et 2015 on peut supposer que le nombre de personnes par ménage aura continué à diminuer mais de manière moins marquée en se stabilisant aux alentours de 2,5.

Hypothèse : 2,5 personnes par ménage en 2015 et maintien de la population.

Si le nombre de résidences principales restait stable, cela induirait une population de 71 590 habitants, soit une perte de 4 800 habitants.

Pour maintenir la population à son niveau actuel, il y a la nécessité de construire **1 900 logements d'ici 2015, soit environ 190 logements par an.**

III - LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, EMPLOIS, POPULATION ACTIVE

La commune de Champigny-sur-Marne compte près de 3 000 entreprises et plus de 17 000 emplois. Elle fait partie de l'ACTEP (Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien) qui a pour but de promouvoir le développement de l'est parisien.

III - 1 - LES ACTIVITÉS ET LES ENTREPRISES

En dehors de la société Air Liquide implantée sur son site historique en bords de Marne et employant 750 ingénieurs et techniciens, les activités sont principalement regroupées dans des zones d'activités situées au Centre-Est de la commune, entre l'A4 et la RN4.

La plupart des zones d'activités se sont implantées de part et d'autre des emprises réservées par l'Etat pour un projet autoroutier reliant l'A4 et la RN4.

La Zone Industrielle du Plateau :

4 ZAC qui regroupent près de 300 entreprises et plus de 3 700 employés.

- la ZAC A3 : 25 hectares, une centaine d'entreprises et plus de 1300 salariés,
- la ZAC des Grands Godets, 10 hectares, 80 entreprises, plus de 700 salariés,
- la ZAC du Marché Rollay, 5 hectares, une quarantaine d'entreprises, plus de 770 salariés,
- la ZAC des Nations, 4,5 hectares, une soixantaine d'entreprises, plus de 900 salariés.

Source : Direction du développement économique, 2002.

Il faut également mentionner la présence d'une petite zone d'activités de fait au Sud-Ouest de la commune dans secteur dit « du Rotin » .

En dehors de ces zones d'activités, les entreprises restent relativement dispersées dans la ville où l'on compte 2200 entreprises et 700 commerces dans pratiquement tous les secteurs d'activités.

Un tissu économique essentiellement composé de PME-PMI

Seule une quinzaine d'entreprises présentes sur le territoire communal a plus de 100 salariés.

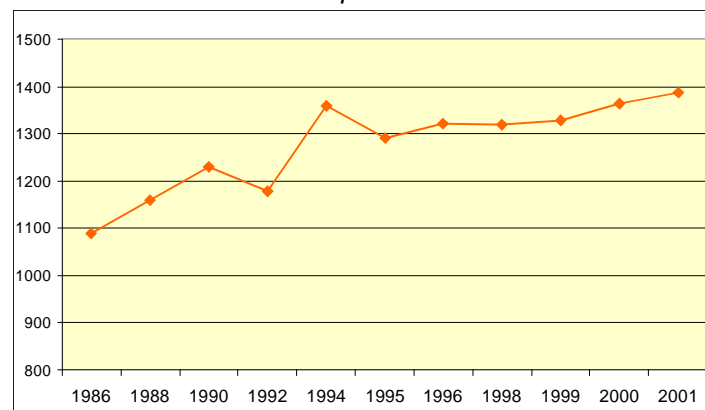
Les principaux employeurs, publics ou privés, situés sur la commune

	Nombre approximatif de salariés
La Mairie	1300
Air Liquide	550
La CAF	240
Hôpital Paul Egine	200
Leclerc	180
Nikon	100

Source : Direction du développement économique, 2002.

Une augmentation du nombre d'établissements depuis 1996

Evolution du nombre d'entreprises entre 1986 et 2001



La Zone Franche Urbaine

Deux secteurs de la commune sont classés en Zone Franche Urbaine : Les Mordacs et une partie de la ZAC des Nations d'une part, le quartier du Bois l'Abbé d'autre part.

Qu'est-ce qu'une Zone Franche Urbaine ?

C'est un quartier de plus de 10 000 habitants qui bénéficie d'aides de l'Etat pour favoriser la revitalisation économique.

L'aide de l'Etat :

Exonérations fiscales et sociales aux petites entreprises⁵ présentes ou qui s'implantent dans une Zone Franche Urbaine.

L'engagement des entreprises :

Les entreprises s'engagent à réserver un tiers de leurs embauches ou de leurs emplois à des habitants des quartiers classés en zones urbaines sensibles (ZUS) dans l'agglomération.

Les projets

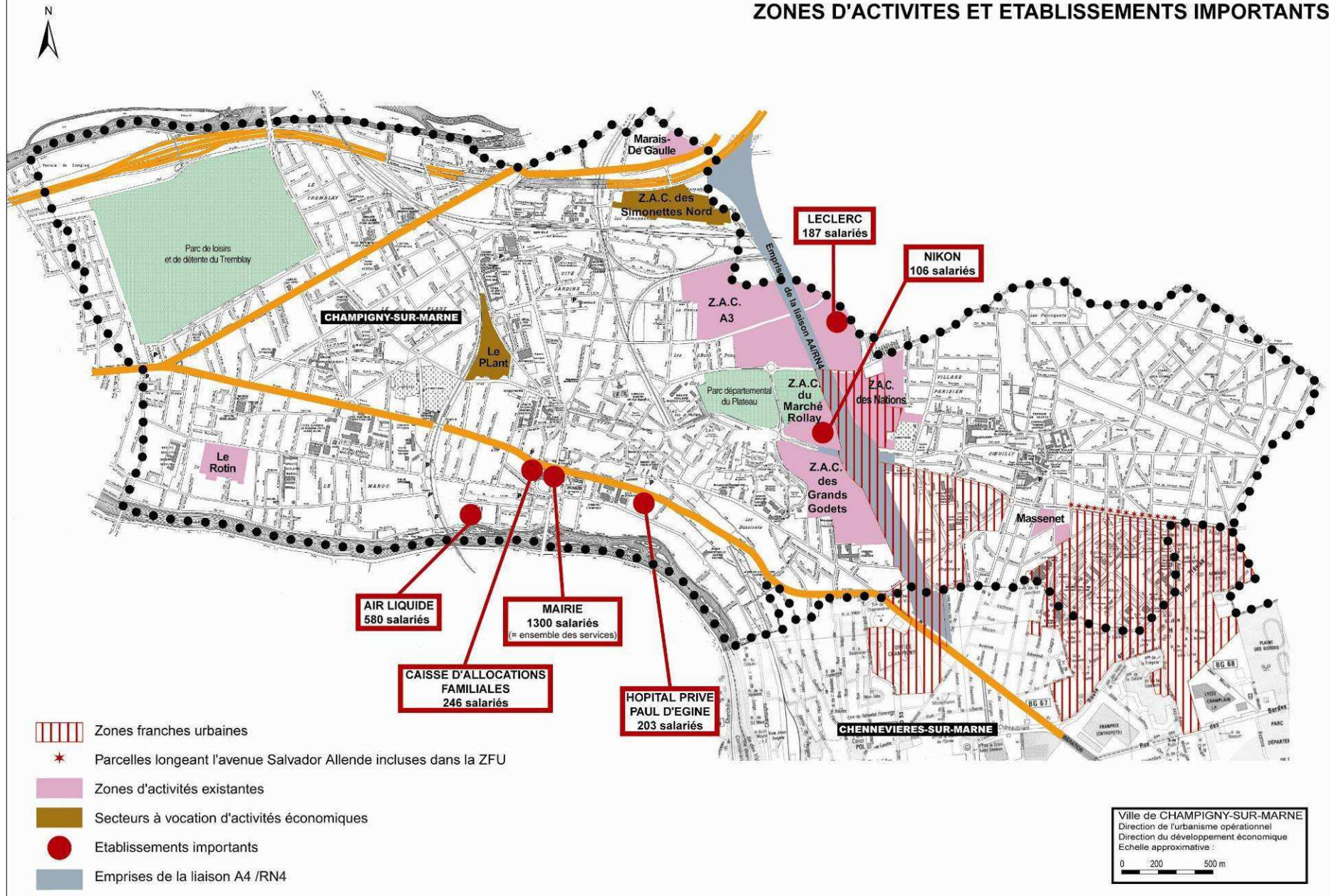
L'aménagement de la ZAC des Simonettes au Nord, à proximité de l'A4, ainsi que l'aménagement du site Gilardes/Marais dans le même secteur.

L'aménagement de la ZAC du Parc technologique dite « des Bords de Marne » au Sud.

L'accueil de nouvelles activités sur une partie des emprises réservées par l'Etat pour la liaison autoroutière A4-RN4.

⁵ 50 salariés maximum

ZONES D'ACTIVITES ET ETABLISSEMENTS IMPORTANTS

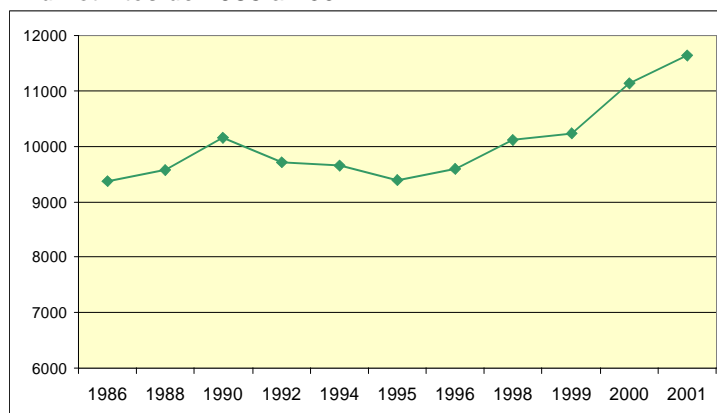


III - 2 - LES EMPLOIS

Au recensement de 1999, la commune compte 17 419 emplois, soit à peu près autant qu'en 1990. Environ 2/3 de ces emplois sont des emplois salariés du secteur privé.

Une augmentation du nombre d'emplois dans les zones d'activités depuis 1995

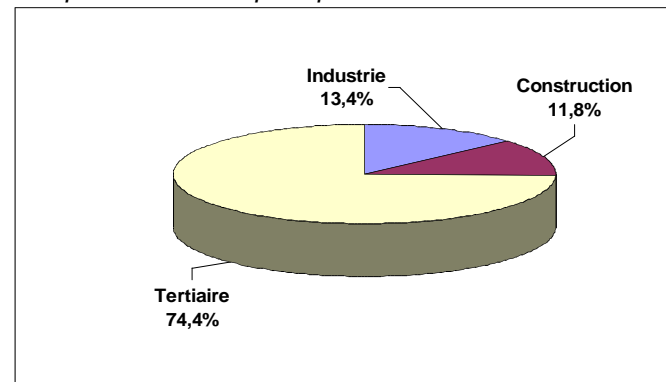
Evolution du nombre d'emplois salariés dans les Zones d'Activités de 1986 à 2001



Depuis 1995, le nombre d'emplois dans les zones d'activités augmente régulièrement, notamment grâce à la ZAC des Nations classée en Zone Franche Urbaine et à une gestion des locaux efficace.

La majorité des emplois situés sur la commune appartient au secteur tertiaire.

Répartition des emplois par secteur d'activité en 1999



Evolution de la répartition des emplois par secteur d'activité

	Champigny		ACTEP	Val-de-Marne
	1990	1999	1999	1999
Construction	14%	12%	7%	6,5%
Industrie	16%	13,5%	12%	10%
Tertiaire	70%	74,5%	81%	83,5%

Le secteur tertiaire reste largement prédominant. Il est en augmentation par rapport à 1990. C'est le secteur le plus créateur d'emplois. En 1999 il représentait 74,5% des emplois contre 70% en 1990.

Les secteurs de l'industrie et de la construction occupent une part plus importante à Champigny mais ils connaissent une diminution sensible.

La répartition des emplois entre les différents secteurs d'activité reste relativement plus équilibrée à Champigny que dans le département et même au sein de l'ACTEP.

III - 3 - LES ACTIFS RÉSIDENTS

Un taux d'emploi relativement faible

Le nombre d'actifs résidants (36 523) est nettement supérieur au nombre d'emplois sur la commune (17 419), soit un taux d'emploi de 0,48.

Ainsi, 26% des actifs campinois travaillent à Champigny ce qui entraîne de nombreux déplacements domicile-travail aux heures de pointe.

La voiture particulière : moyen de transport le plus utilisé dans les déplacements domicile-travail

La voiture particulière est davantage utilisée par les Campinois dans les déplacements domicile-travail que par les habitants du Val-de-Marne en général.

A l'inverse, la part des transports en commun est plus faible pour les Campinois que pour les habitants du département.

Ce qui tend à démontrer que la desserte en transports en commun n'est pas satisfaisante.

Part des moyens de transports utilisés dans les déplacements domicile-travail

	Champigny	Val-de-Marne
Pas de transport	2,50%	3%
Marche à pied seule	4,60%	7,10%
Deux roues seuls	2,60%	2,40%
Voiture particulière seule	45,20%	42,30%
Transports et commun seuls	32,30%	34,10%
Plusieurs modes	12,70%	11,20%

Enseignements

- Deux secteurs principaux de localisation des entreprises et des emplois : les zones d'activités au Centre-Est, et le centre-ville et ses abords,
- Un nombre d'entreprises en augmentation depuis 1995.
- Un nombre d'emplois stable entre 1990 et 1999 et qui progresse dans les zones d'activités depuis 1995.
- Un tissu essentiellement composé de PME / PMI ;
- Un secteur tertiaire qui progresse et est prédominant, mais dont la part reste inférieure à celle des communes de l'ACTEP et du département.
- Un taux d'emploi relativement faible (0.48)
- D'importants déplacements domicile-travail pour lesquels la voiture est le transport le plus utilisé.
- Un besoin de locaux adaptés pour accueillir des artisans actuellement implantés au sein des quartiers d'habitation.
- Une difficulté à attirer de grandes entreprises génératrices d'emplois.

IV - LE COMMERCE

Une structure commerciale diversifiée et bien répartie sur l'ensemble de la commune

Le centre-ville

Le centre-ville est le premier pôle commercial de la commune, il regroupe trois moyennes surfaces, un marché de plein vent sur la place Lénine et de nombreux commerces en rez-de-chaussée des immeubles. La rue Albert Thomas, la rue de l'Eglise et la rue Louis Talamoni (RN4) accueillent les principaux linéaires commerciaux. Certains petits commerces du centre-ville présentent des signes de dévitalisation. Ce phénomène devrait être enrayeré par l'achèvement de la ZAC du centre-ville, le réaménagement de la place Lénine et la réalisation de nouvelles opérations valorisantes à la périphérie du secteur (ZAC du Parc technologique dite « des Bords de Marne », aménagement du secteur du Plant) ayant pour objectif la redynamisation du centre-ville.

Les moyennes et grandes surfaces

Le plateau accueille une importante zone commerciale qui regroupe une grande surface (Leclerc) et trois moyennes surfaces (dont LIDL).

Les autres supermarchés sont disséminés sur l'ensemble de la commune, seuls les quartiers de Coeuilly et du Village Parisien n'accueillent pas de magasins de moyenne et ou grande surface.

Le centre commercial République 2000

Ce centre commercial a été construit dans les années 70, c'est un bâtiment de 5000 m², situé au dessus d'un parking de 200 places.

La « locomotive » de ce centre est un Intermarché de 2 200 m². Il est complété par plusieurs commerces de proximité (litterie, garagiste, mobilier pour la maison...)

Les commerces du centre commercial sont peu visibles depuis la rue de la République.

Avec les nombreux commerces situés le long de l'avenue de la République, il s'agit du deuxième pôle commercial de la commune après le centre-ville (il a fait récemment l'objet d'une réhabilitation et d'une reprise des façades).

Le centre commercial des Mordacs

Situé au cœur du grand ensemble, le centre commercial des Mordacs est un équipement qui connaît des difficultés de fonctionnement. Il regroupe une moyenne surface (Franprix), douze commerces, deux professions libérales, trois activités de services et le Point Jeunes. Six locaux commerciaux sont actuellement vacants. La configuration du centre, relativement fermé sur lui-même, est assez dissuasive et pose des problèmes de sécurité, et donc de fréquentation, qui entraînent la fermeture régulière des unités commerciales.

Les pôles de commerces de proximité

Les principaux linéaires commerciaux se situent le long de la RN4, à l'Ouest du centre-ville (avenue Roger Salengro et rue Jean Jaurès) et le long de l'avenue de la République.











L'avenue du Général de Gaulle accueille également quelques commerces mais de façon plus discontinue.

Un pôle de commerces de proximité est présent sur la rue Diderot.

A l'est de la commune, on trouve des pôles commerciaux de proximité sur l'avenue Salvador Allende, sur la place de la Résistance et sur la place de Coeuilly.

Les marchés :

5 marchés se tiennent sur le territoire communal dans des quartiers différents.

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Bois l'Abbé						
Centre-ville						
Cités-Jardins <i>Gabriel Péri</i>						
Coeuilly						
Le Plant <i>Stalingrad</i>						

Le marché du Plant est un marché couvert, les quatre autres sont des marchés de plein vent.

Le marché du Plant, appelé couramment *marché de Stalingrad* s'est installé récemment dans la petite halle rénovée.

Les projets

La création de nouveaux commerces dans le centre-ville dans le cadre de la ZAC du centre-ville.

La requalification du marché du Bois l'Abbé qui est actuellement à l'étroit.

La requalification du marché de la place Lénine dans le cadre du réaménagement de la place.

La réhabilitation du centre commercial Republic 2000, son agrandissement et des travaux pour assurer une meilleure visibilité du supermarché ont été réalisés en 2005 afin de redynamiser ce pôle commercial. A plus long terme, un projet portant sur l'ensemble de l'îlot dans le cadre du Grand projet de Ville, permettra d'en améliorer l'image et le fonctionnement.

La démolition du centre commercial des Mordacs et la reconstruction en rez-de-chaussée de nouveaux immeubles d'habitation dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier.

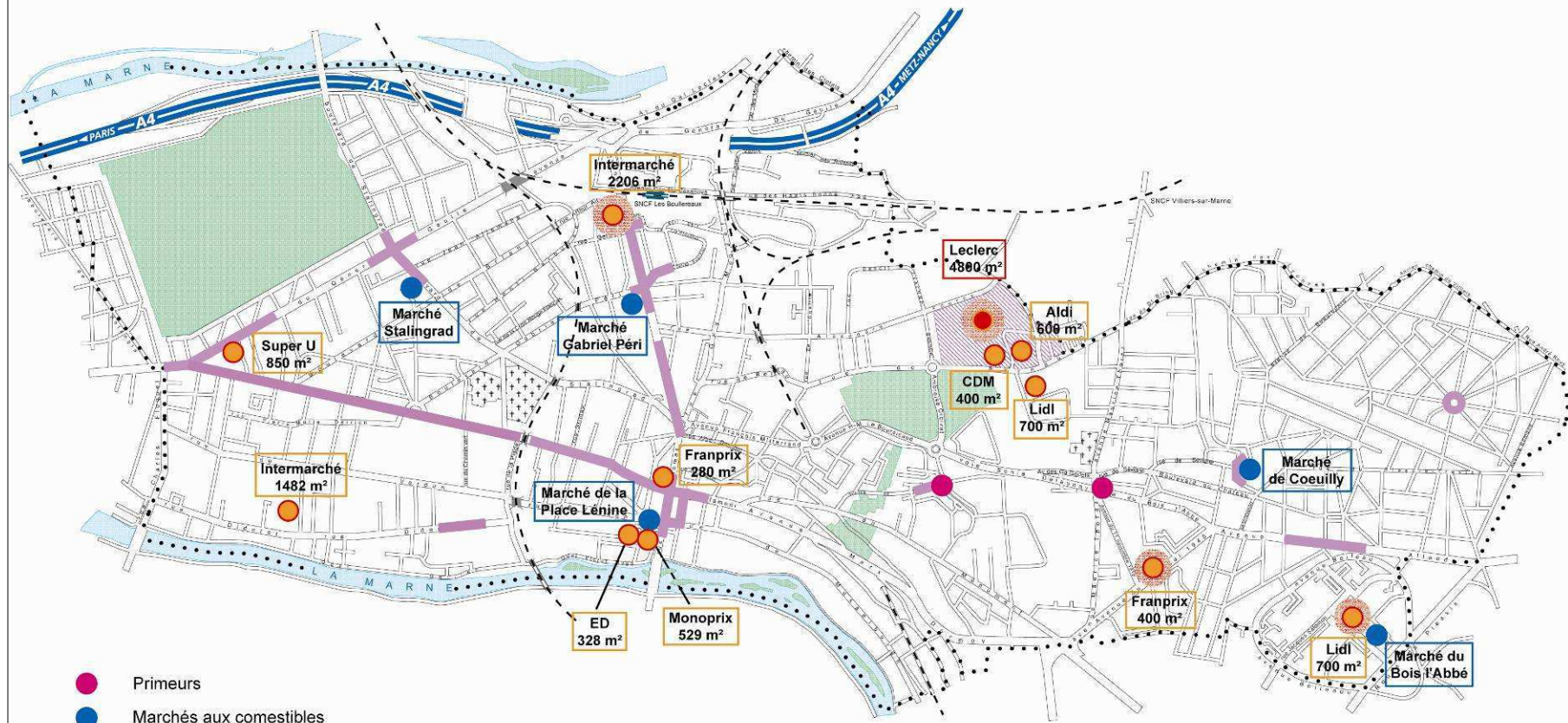
Enseignement

Le centre-ville est le premier pôle commercial de la commune par le nombre et la diversité de l'offre commerciale qu'il propose.

Deux centres commerciaux (Républic 2000 et les Mordacs) qui présentent actuellement des dysfonctionnements et font l'objet de projets de restructuration importants.

Des pôles de commerces de proximité importants pour la vie des quartiers.

La structure commerciale



- Primeurs
- Marchés aux comestibles
- Supermarchés
- Hypermarchés
- Linéaires commerciaux
- Centres commerciaux
- Zones commerciales

Ville de CHAMPIGNY-SUR-MARNE
 Direction de l'urbanisme opérationnel
 Echelle approximative :
 0 200 500 m